

ANNEXE 2

LISTE DES TITRES DE SEJOUR DELIVRES PAR LES ÉTATS MEMBRES

BELGIQUE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
- **Carte A:** Certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour temporaire
A kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister – tijdelijk verblijf
A Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister – Vorübergehender Aufenthalt
(Carte A: certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour temporaire: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).
Remplacée par une nouvelle carte A, délivrée pour la première fois le 11.10.2021:
 - A. SEJOUR LIMITE
 - A. BEPERKT VERBLIJF
 - A. AUFENTHALT FÜR BEGRENZTE DAUER
(A: séjour limité: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé).
- **Carte B:** Certificat d'inscription au registre des étrangers
B Kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister
B Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister
(Carte B: certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour permanent. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).
Remplacée par une nouvelle carte B, délivrée pour la première fois le 11.10.2021
 - B. SEJOUR ILLIMITE
 - B. ONBEPERKT VERBLIJF
 - B. AUFENTHALT FÜR UNBEGRENZTE DAUER
(B: séjour illimité: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).
- **Carte C:** Carte d'identité d'étranger
C kaart: Identiteitskaart voor vreemdelingen

C Karte: Personalausweis für Ausländer

(**Carte C:** carte d'identité d'étranger: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte K, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

K. ETABLISSEMENT

K. VESTIGING

K. NIEDERLASSUNG

(K: établissement: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de dix ans).

- **Carte D:** Résident longue durée – CE

D Kaart: EG-verblijfsvergunning voor langdurig ingezetenen

D Karte: Langfristige Aufenthaltsberechtigung – EG

(**Carte D:** titre de séjour de résident longue durée — CE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte L, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

L. RESIDENT LONGUE DUREE – UE

L. EU-LANGDURIG INGEZETENE

L. DAUERAUFENTHALT – EU

(Carte L: titre de séjour de résident longue durée — UE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

- **Carte H:** Carte bleue européenne

H kaart: Europese blauwe kaart

H Karte: Blaue Karte EU

(**Carte H:** carte bleue européenne, délivrée conformément à l'article 7 de la directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié. Il s'agit d'une carte électronique. La période de validité standard de la carte est comprise entre un et quatre ans selon la législation régionale ou de l'Union. La période exacte de validité correspond à la durée du permis de travail fixée par l'autorité régionale compétente).

- **Carte I:** ICT

I kaart: ICT

I Karte: ICT

[Carte I: titre de séjour délivré aux personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («intra-corporate transferee — ICT») en vertu de la directive 2014/66 de l'UE. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte correspond à la durée du permis de travail].

- **Carte J: Mobile ICT**

J kaart: Mobile ICT

J Karte: Mobile ICT

(Carte J: titre de séjour délivré aux fins de la mobilité à long terme d'une personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe en vertu de la directive 2014/66 de l'UE. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte correspond à la durée du permis de travail).

- **Carte M: article 50 TUE**

M kaart: artikel 50 VEU

M Karte: artikel 50 EUV

[Carte M: titre de séjour délivré aux bénéficiaires de l'accord de retrait (Brexit). Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans].

- **Carte N: article 50 TEU- Travailleur frontalier**

N kaart: artikel 50 VEU – Grensarbeider

N karte: artikel 50 EUV – Grenzgänger

[Carte N: titre de séjour délivré aux travailleurs frontaliers bénéficiaires de l'accord de retrait (Brexit). Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans].

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- **Carte F: Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union**

F kaart: Verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F Karte: Aufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F: carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du

29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document. Toutefois, si sa validité expire après le 3 août 2026, elle doit être remplacée avant cette date.)

Remplacée par une nouvelle carte F, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

F. MEMBRE FAMILLE UE ART 10 DIR 2004/38/CE

F. FAMILIELID EU ART 10 RL 2004/38/EG

F. EU-FAMILIENANGEHORIGER ART 10 RL 2004/38/EG

(Carte F: carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

- **Carte F+:** Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F+ kaart: Duurzame verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F+ Karte: Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers

(Carte F+: carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document. Toutefois, si sa validité expire après le 3 août 2026, elle doit être remplacée avant cette date.)

Remplacée par une nouvelle carte F+, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

F+. MEMBRE FAMILLE UE ART 20 DIR 2004/38/CE

F+. FAMILIELID EU ART 20 RL 2004/38/EG

F+. EU-FAMILIENANGEHORIGER ART 20 RL 2004/38/EG

(Carte F+: carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. La durée de validité de la carte est de dix ans.)

- **Titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union conformément à la directive 2004/38/CE**
- **Carte E:** Attestation d'enregistrement

E kaart: Verklaring van inschrijving

E Karte: Anmeldebescheinigung

(Carte E: attestation d'enregistrement délivrée aux citoyens de l'Union conformément à l'article 8 de la directive 2004/38/CE. Il s'agit d'une carte électronique, d'une durée de validité de cinq ans).

Remplacée par une nouvelle carte EU, délivrée pour la première fois le 10.5.2021

EU. ENREGISTREMENT ART 8 DIR 2004/38/EC

EU. INSCHRIJVING ART 8 RL 2004/38/EG

EU. ANMELDUNG ART 8 RL 2004/38/EG

(EU. Enregistrement art. 8 Dir 2004/38/CE; carte électronique d'une durée de validité de cinq ans).

- Carte E+: Document attestant la permanence du séjour

E+ kaart: Document ter staving van duurzaam verblijf

E+ Karte: Dokument zur Bescheinigung des Daueraufenthalts

(Carte E+: document attestant la permanence du séjour, délivrée aux citoyens de l'Union conformément à l'article 19 de la directive 2004/38/CE. Il s'agit d'une carte électronique, d'une durée de validité de cinq ans).

Remplacée par une nouvelle carte EU+, délivrée pour la première fois le 10.5.2021

EU+. SEJOUR PERMANENT – ART 19 DIR 2004/38/CE

EU+. DUURZAAM VERBLIJF – ART 19 RL 2004/38/EG

EU+. DAUERAUFENTHALT – ART 19 RL 2004/38/EG

(EU+. Séjour permanent art. 19 Dir 2004/38/CE; carte électronique d'une durée de validité de dix ans).

- **Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:**

– Carte d'identité diplomatique

Diplomatieke identiteitskaart

Diplomaticer Personalausweis

(Carte d'identité diplomatique)

– Carte d'identité consulaire

Consulaat identiteitskaart

Konsularer Personalausweis

(Carte d'identité consulaire)

– Carte d'identité spéciale – couleur bleue

Bijzondere identiteitskaart – blauw

Besonderer Personalausweis – blau

(Carte d'identité spéciale – couleur bleue)

– Carte d'identité spéciale – couleur rouge

Bijzondere identiteitskaart – rood

Besonderer Personalausweis – rot

(Carte d'identité spéciale – couleur rouge)

– Certificat d'identité pour les enfants âgés de moins de cinq ans des étrangers privilégiés titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale – couleur bleue ou d'une carte d'identité spéciale – couleur rouge

Identiteitsbewijs voor kinderen, die de leeftijd van vijf jaar nog niet hebben bereikt, van een bevoorrecht vreemdeling dewelke houder is van een diplomatieke identiteitskaart, consulaire identiteitskaart, bijzondere identiteitskaart – blauw of bijzondere identiteitskaart – rood

Identitätsnachweis für Kinder unter fünf Jahren von privilegierten Ausländern, die Inhaber eines diplomatischen Personalausweises, konsularen Personalausweises, besonderen Personalausweises – blau oder besonderen Personalausweises – rot sind.

(Carte d'identité pour les enfants, âgés de moins de cinq ans, des étrangers titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale — couleur bleue ou d'une carte d'identité spéciale — couleur rouge.)

– Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans

Door een Belgisch gemeentebestuur aan een kind beneden de 12 jaar afgegeven identiteitsbewijs met foto

Von einer belgischen Gemeindeverwaltung einem Kind unter dem 12. Lebensjahr ausgestellter Personalausweis mit Lichtbild

(Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans.)

- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

BULGARIE

I. Les titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers sont délivrés conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers et au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002.

1. Titre de séjour délivré aux étrangers pour un séjour prolongé en République de Bulgarie – titre de la catégorie «séjour prolongé» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an. Ce document est délivré conformément aux dispositions de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

2. Titre de séjour délivré aux résidents de longue durée-UE – titre de la catégorie «Résident de longue durée-UE» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée de validité de 5 ans.

3. Titre de séjour délivré aux étrangers résidents permanents en République de Bulgarie – titre de la catégorie «Titre de séjour» délivré par les services du ministère de l'intérieur pour une durée dépendant de la validité du document d'identité national avec lequel l'intéressé est entré en République de Bulgarie, mais ne pouvant excéder 5 ans.

4. Titre de séjour de la catégorie «Carte bleue européenne» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Carte bleue européenne» et, s'il y a lieu, la mention correspondante conformément à la loi sur les étrangers en République de Bulgarie est inscrite dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

5. Titre de séjour de la catégorie «Carte bleue européenne» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Carte bleue européenne» et, dans le champ «Observations», est inscrite la mention: «Protection internationale octroyée par la République de Bulgarie le ... (date)» Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

6. Permis unique de séjour et de travail – titre de la catégorie «Permis unique» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de trois ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Permis unique» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

7. Titre de séjour délivré aux travailleurs saisonniers – titre de la catégorie «Travailleur saisonnier» délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; la mention «Travailleur saisonnier» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

8. Titre de séjour délivré aux personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe – délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; la mention «ICT-Transfert temporaire intragroupe» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

9. Titre de séjour délivré aux résidents de longue durée – titre de la catégorie «séjour prolongé» portant la mention «Bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

10. Titre de séjour délivré aux résidents permanents, de la catégorie «Titre de séjour» et portant la mention «Bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 10 ans.

11. Titre de séjour pour la mobilité dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe – délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; la mention «Mobile ICT - mobilité intragroupe» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations».

12. Titre de séjour délivré aux chercheurs étrangers pour un séjour prolongé – titre de la catégorie «séjour prolongé» portant la mention «Chercheur» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

13. Titre de séjour délivré aux étrangers résidents de longue durée dans l'UE – délivré par les services du ministère de l'intérieur, et d'une durée de validité de 5 ans; le titre de séjour de résident de longue durée dans l'UE délivré aux étrangers titulaires d'une carte bleue européenne comporte, dans le champ «Observations», la mention «Ancien titulaire de la carte bleue européenne».

14. Le titre de séjour de résident de longue durée dans l'UE délivré aux étrangers qui se sont vu accorder une protection internationale par la République de Bulgarie doit comporter, dans le champ «Observations», la mention «Protection internationale octroyée par la République de Bulgarie le ... (date)»

15. Titre de séjour délivré aux ressortissants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou aux membres de leur famille, pour un séjour prolongé, conformément au règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» doit comporter la mention «Article 50 TUE» et le champ «Observations» comporter la mention «Article 18, paragraphe 4, de l'accord» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

16. Titre de séjour permanent délivré aux ressortissants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou aux membres de leur famille, conformément au règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» doit comporter la mention «Titre de séjour “article 50 TUE”» et le champ «Observations» la mention «Article 18, paragraphe 4, de l'accord» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée de validité de 10 ans.

17. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen bulgare pour un séjour prolongé, portant la mention «Membre de la famille d'un citoyen bulgare» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an. Ce document est délivré aux personnes qui ont obtenu un droit de séjour ininterrompu en vertu de l'article 24, paragraphe 1, point 18, de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

18. Titre de séjour délivré aux mineurs étrangers non accompagnés pour un séjour prolongé en République de Bulgarie, portant la mention «Mineur étranger non accompagné» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

19. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen bulgare, résidents permanents en République de Bulgarie, portant la mention «Membre de la famille d'un citoyen bulgare» – délivré par les services du ministère de l'intérieur pour une durée dépendant de la validité du document d'identité national avec lequel l'intéressé est entré en République de Bulgarie, mais ne pouvant excéder 5 ans. Ce document est délivré aux personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au titre de l'article 25, paragraphe 1, point 11, de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

20. Titre de séjour délivré aux chercheurs étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Chercheur - mobilité» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de deux ans.

21. Titre de séjour délivré aux étudiants étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Étudiant» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

22. Titre de séjour délivré aux élèves étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Élève» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

23. Titre de séjour délivré aux stagiaires étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Stagiaire» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

24. Titre de séjour délivré aux volontaires étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Volontaire» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

25. Carte de séjour dont le champ «Observations» porte la mention «membre de la famille d'un citoyen de l'Union – article 10 de la directive 2004/38/CE» – délivrée par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

26. Carte de séjour dont le champ «Observations» porte la mention «membre de la famille d'un citoyen de l'Union – article 20 de la directive 2004/38/CE» – délivrée par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 10 ans.

27. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE n'ayant pas exercé leur droit à la libre circulation, pour un séjour prolongé — délivré conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 et d'une durée maximale de validité de 5 ans — portant la mention «membre de la famille - directive 2004/38/CE» dans le champ «Observations».

28. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE, résidents permanents, qui n'ont pas exercé leur droit à la libre circulation — délivré conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 et d'une durée maximale de validité de 10 ans — portant la mention «membre de la famille - directive 2004/38/CE» dans le champ «Observations».

29. Carte diplomatique – délivrée aux agents diplomatiques des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

30. Carte consulaire – délivrée aux agents consulaires des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

31. Carte de personnel administratif et technique – délivrée aux agents administratifs et techniques des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

32. Carte de personnel de service – délivrée aux agents de service des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

II. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour:

1. Carte d'enregistrement d'étranger bénéficiant d'une protection temporaire (Регистрационна карта на чужденец с предоставена временна закрила)

La carte d'enregistrement d'étranger bénéficiant d'une protection temporaire est délivrée aux bénéficiaires d'une protection temporaire, sur la base du cadre législatif relatif au respect de la directive relative à la protection temporaire et de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022. Elle est délivrée aux catégories suivantes de personnes: a) les ressortissants ukrainiens déplacés; b) les apatrides ou les ressortissants d'un pays tiers autre que l'Ukraine qui ont quitté ce pays à la suite de la guerre. La durée de validité de la carte d'enregistrement d'un étranger bénéficiant d'une protection temporaire est prolongée en vertu du décret ministériel n° 144/10.3.2022 relatif à la protection temporaire des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, prorogée par les décrets ministériels suivants: n° 180 et n° 240 de 2022, n° 95 de 2023, n° 642 de 2024, n° 79 de 2025, ainsi que toutes les prolongations ultérieures conformément aux décisions du Conseil modifiant la décision d'exécution 2022/382 du Conseil.

2. Carte pour personnes sous protection subsidiaire

La carte pour personnes sous protection subsidiaire en République de Bulgarie est délivrée aux ressortissants de pays tiers auxquels la protection subsidiaire a été accordée. Elle est délivrée par les autorités du ministère de l'intérieur de la République de Bulgarie et a une durée de validité maximale de 3 ans. Elle certifie l'identité de son titulaire et son droit de séjour sur le territoire de la République de Bulgarie pendant la durée de validité de ladite carte. Elle permettra de fluidifier et de réguler les déplacements des ressortissants de pays tiers sous protection subsidiaire en République de Bulgarie.

3. Passeport pour personnes sous protection subsidiaire

Le passeport pour personnes sous protection subsidiaire est délivré par les autorités du ministère de l'intérieur de la République de Bulgarie à un étranger bénéficiant d'une protection subsidiaire et a une durée de validité maximale de 3 ans, mais qui n'excède pas la durée de validité de la carte pour personnes sous protection subsidiaire. Le passeport permet à son titulaire de quitter la République de Bulgarie et d'y entrer pendant la durée de validité dudit passeport, dans les conditions et selon la procédure applicables aux étrangers résidents permanents en République de Bulgarie.

4. Carte de réfugié

La carte de réfugié est délivrée par les autorités du ministère de l'intérieur à une personne ayant le statut de réfugié, a une durée de validité de 3 à 5 ans et certifie l'identité de son titulaire et son droit de séjour sur le territoire de la République de Bulgarie pendant la durée de validité de ladite carte.

5. Document de voyage (convention du 28 juillet 1951)

Ce document est délivré par les autorités du ministère de l'intérieur à un étranger bénéficiant d'un statut de réfugié, a une durée de validité maximale de 5 ans, mais qui n'excède pas la durée de validité de la carte de réfugié, et donne à son titulaire le droit de quitter la République de Bulgarie et d'y entrer pendant la période de validité dudit document, dans les conditions et selon la procédure applicables aux citoyens bulgares, pour autant que le pays dans lequel il se rend ne prévoie pas d'autres exigences.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1) Modèle uniforme (carte d'identité)

Les titres de séjour sont délivrés sous forme d'une carte d'identité en polycarbonate intégrant des données biométriques, établie selon un modèle uniforme. La durée de validité de la carte dépend du type de séjour, conformément à la loi n° 326/1999 Rec. relative au séjour des étrangers sur le territoire de la République tchèque et aux modifications de certaines lois et à la loi n° 325/1999 Rec. relative à l'asile, telle que modifiée.

A) Residence Permit/Povolení k pobytu (titre de séjour)

Ce document peut être obtenu par les **ressortissants de pays tiers qui bénéficient d'un titre de séjour à long terme ou permanent** en République tchèque, les **membres de la famille de citoyens de l'UE, de la Norvège, de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein** qui ne remplissent pas les conditions d'obtention d'une carte de séjour permanent («Permanent Residence Card/Karty trvalého pobytu») ou d'une carte de séjour («Residence Card/Pobytové karty»), et les **personnes qui ont obtenu l'asile ou une protection subsidiaire**.

Depuis le 2 août 2021, ce document est également délivré aux **citoyens du Royaume-Uni et aux membres de leur famille couverts par l'accord de retrait**.

La section *Remarques* («Remarks/Poznámky») établit une liste de codes à deux chiffres précisant l'objet du séjour (voir tableau ci-dessous). La mention *Accès gratuit au marché du travail – OUI/NON* («Free access to the labour market – YES/NO / Volný přístup na trh práce – ANO/NE») est ajoutée sur les permis octroyés pour d'autres raisons que le travail. L'adresse de résidence est fournie uniquement pour les autorisations de séjour permanent («PERMANENT STAY/TRVALÝ POBYT»), d'asile («ASYLUM/AZYL») et de protection subsidiaire («SUBSIDIARY PROTECTION/DOPLŇKOVÁ OCHRANA»).

CODE ÉTABLISSANT L'OBJET DU SÉJOUR SÉLECTIONNÉ			
00	Soins médicaux	49	Asile
01	Raisons professionnelles	52	Emploi saisonnier
02	Activités culturelles	54	Protection subsidiaire
03	Visite de la famille ou d'un ami	55	Regroupement familial
04	Invitation	56	Séjour d'un ressortissant d'un État membre de l'UE
05	Fonctionnaire (politique)	57	Membre de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'UE
06	Raisons professionnelles (indépendant)	58	Membre de la famille d'un chercheur
07	Activités liées au sport	59	Membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne
08	Études (formation, stage)	60	Séjour dans le cadre d'une cohabitation d'étrangers (regroupement familial)
09	Autre (tourisme, transit, affaires, congrès, etc.)	67	Révocation d'un titre de séjour précédent
10	Tourisme	68	Titre de séjour après un séjour de cinq années consécutives en République tchèque
17-20	Raisons familiales	69	Titre de séjour après un séjour de cinq années dans l'UE

21-24	Études	70	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un époux/une épouse)
25	Chercheur scientifique	71	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un enfant né en République tchèque)
28	Travail (carte bleue)	72	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un enfant né ailleurs qu'en République tchèque)
29	Visa de travail extraordinaire	73	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un autre membre de la famille)
30-35	Citoyens de l'EU et les membres de leur famille	74-77	Regroupement familial avec un citoyen de l'UE
36	Directeur exécutif (participation à une entité juridique)	78	Séjour de longue durée pour investissement
37	Programme «vacances travail»	79	Permis pour travailleur faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («ICT»)
41	Séjour à finalité humanitaire	80	Permis pour travailleur d'un autre État membre de l'UE faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («Mobile ICT»)
42	Séjour pour d'autres raisons dignes d'être prises en compte	83	Procédure de protection internationale
43	Séjour dans l'intérêt de la République tchèque	86	Protection temporaire (du demandeur)
47	Séjour après une demande d'asile refusée	87	Protection temporaire (accordée)
48	Séjour d'un étranger de moins de 18 ans (responsabilité parentale de substitution)	99	Autres finalités

- i) **Titres de séjour délivrés entre le 4 juillet 2011 et le 26 juin 2020** sous forme de cartes d'identité, conformément au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. **Ces titres restent valides jusqu'en juin 2030.**

Le type de séjour correspondant est précisé sous le titre *Type de titre de séjour*: «Long-term residence/Dlouhodobý pobyt» (séjour de longue durée), «Employee card/Zaměstnanecká karta» (carte employeur), «EU Blue Card/Modrá karta EU» (carte bleue européenne) conformément à la directive 2009/50/CE du Conseil, «ICT» (carte de transfert temporaire intragroupe, conformément à la directive 2014/66/UE), «MOBILE ICT» (carte de transfert temporaire intragroupe d'un autre État membre de l'UE, conformément à la directive 2014/66/UE), ou «Permanent/Trvalý» (séjour permanent).

- ii) **Titres de séjour délivrés depuis le 27 juin 2020** sous forme de cartes d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

B) Residence Card/Pobytová karta (carte de séjour)

Carte de séjour **délivrée depuis le 2 août 2021** sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Le verso de la carte est identique au titre de séjour (voir la section A précédente pour de plus amples informations). Délivrée uniquement aux membres de la famille de citoyens de l'Union européenne qui ne sont pas eux-mêmes citoyens de l'Union européenne.

C) Permanent Residence Card/Karta trvalého pobytu (carte de séjour permanent)

Titre de séjour permanent délivré **depuis le 2 août 2021** sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Le verso de la carte est identique au titre de séjour (voir la section A précédente pour de plus amples informations). Délivrée uniquement aux membres de la famille de citoyens de l'Union européenne qui ne sont pas eux-mêmes citoyens de l'Union européenne.

2) Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

A) Residence Card of a Family Member of a Citizen of the European Union/Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie (carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne)

Document sous forme d'un livret de couleur bleu foncé. Document délivré du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} août 2021 aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui se sont vus accorder un séjour temporaire en République tchèque. La carte était **valide jusqu'au 3 août 2023**, date après laquelle elle a été remplacée par un document intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations).

B) Permanent Residence Card/Průkaz o povolení k trvalému pobytu (carte de séjour permanent)

- i. La carte de séjour permanent prend la forme d'un livret de couleur vert foncé. **Depuis le 2 août 2021, cette carte est uniquement délivrée aux citoyens de l'UE, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.**

La carte de séjour permanent était auparavant délivrée aussi aux membres de la famille de citoyens de l'UE, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein. Or, depuis le 2 août 2021, ces familles reçoivent des documents intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations). Ceci s'applique également aux citoyens du Royaume-Uni et aux membres de leur famille couverts par l'accord de retrait. **Les documents délivrés avant le 2 août 2021 restent valides jusqu'à leur date d'expiration.**

- ii. La carte de séjour permanent d'un citoyen de l'Union européenne prend la forme d'un livret de couleur rouge. Ce type de document était délivré aux citoyens de l'UE jusqu'en août 2017 et peut être utilisé jusqu'en 2027.

C) Residence Permit Card for Foreigners/Průkaz o povolení k pobytu pro cizince (carte de séjour permanent pour les étrangers)

Document de couleur vert clair sous forme d'un livret portant des inscriptions rouges au recto. Jusqu'au 14 août 2017, ce document était délivré aux citoyens de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein séjournant de façon permanente en République tchèque, ainsi qu'aux membres de leur famille disposant d'un titre de séjour temporaire. Depuis le 15 août 2017, cette carte est uniquement destinée aux membres de la famille des ressortissants des États susmentionnés pour un séjour temporaire. **La validité de cette carte a expiré le 3 août 2023**, date après laquelle elle a été remplacée par un document intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations).

D) Identity Card/Identifikační průkaz (carte d'identité)

i) Carte d'identité – délivrée depuis le 15 août 2017.

Depuis le 15 août 2017, une carte d'identité est délivrée, au recto de laquelle la mention «*Identity Card and long-term residence permit/Identifikační průkaz a povolení k pobytu*» (carte d'identité et titre de séjour de longue durée) est inscrite en noir.

Ce document prend la forme d'une carte en papier recouverte d'une pellicule transparente, de 105 mm de long sur 74 mm de large. Au recto se trouvent une photographie du propriétaire de la carte et des informations comme son nom, sa nationalité, sa date de naissance, son sexe, sa fonction, son adresse et la période de validité de la carte. Au verso, il est mentionné que la carte est un document officiel et une pièce d'identité, ainsi qu'une preuve de séjour de longue durée en République tchèque.

ii) et iii) Carte d'identité délivrée aux citoyens des États membres de l'UE ou aux citoyens de pays tiers – délivrée depuis le 1^{er} décembre 2025.

Depuis le 1^{er} décembre 2025, des cartes d'identité sont délivrées avec la mention inscrite en noir «*Identity Card*»/«*Identifikační průkaz*» pour les citoyens des États membres de l'UE, et la mention inscrite en noir «*Identity Card and long-term residence permit*»/«*Identifikační průkaz a povolení k pobytu*» pour les citoyens de pays tiers.

Au recto se trouvent une photographie du propriétaire de la carte et des informations comme son nom, sa nationalité, sa date de naissance, son sexe, sa fonction, son adresse et la période de validité de la carte. Au verso, il est mentionné que cette carte d'identité confère à son titulaire le droit de résider en République tchèque. Le verso du document est identique pour les citoyens des États membres de l'UE et pour ceux des pays tiers.

Les cartes d'identité délivrées depuis le 15 août 2017 restent valables en dépit de la délivrance de nouvelles cartes d'identité depuis le 1^{er} décembre 2025.

Les cartes d'identité sont délivrées par le ministère des affaires étrangères et portent les lettres ou sigles suivants:

LETTRE E/SIGL E	SIGNIFICATION

D	Membres des missions diplomatiques – personnel diplomatique
K	Membres d'un consulat – agents consulaires
MO/D	Membres des organisations internationales jouissant des priviléges et immunités diplomatiques
ATP	Membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques
KZ	Membres d'un consulat – employés consulaires
MO/ATP	Membres des organisations internationales jouissant des mêmes priviléges et immunités que le personnel administratif et technique des missions diplomatiques
MO	Membres des organisations internationales jouissant de priviléges et immunités en vertu d'un accord pertinent
SP, SP/K	Membres du personnel de service des missions diplomatiques ou des consulats
SSO, SSO/K	Domestiques privés des membres des missions diplomatiques ou des consulats
HK	Membres des consulats honoraires

E) Titres de séjour délivrés aux bénéficiaires d'une protection temporaire et aux ressortissants étrangers ayant obtenu un visa de long séjour pour un séjour de plus de 90 jours à des fins de séjour toléré en raison du conflit armé en Ukraine

Conformément à la décision d'exécution (UE) 2024/1836 du Conseil du 25 juin 2024 prorogeant la protection temporaire introduite par la décision d'exécution (UE) 2022/382 du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1), et à l'article 7b de la loi n° 24/2025 Rec. modifiant la loi n° 65/2022 Rec. relative à certaines mesures liées au conflit armé sur le territoire de l'Ukraine à la suite de son invasion par la Fédération de Russie, le système suivant s'applique en République tchèque en ce qui concerne les titres de séjour destinés aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine.

Les titres de séjour délivrés en République tchèque dans le cadre de la protection temporaire se composent soit d'une vignette-visa valant autorisation de séjour (apposée dans le passeport ou sur un rapport de franchissement de la frontière nationale), soit d'une confirmation, au format PDF, de la prorogation de la protection temporaire. Accompagnés d'un document de voyage, ils confèrent aux personnes déplacées le droit de franchir la frontière extérieure de l'espace Schengen sans visa. Les documents de protection temporaire (vignette-visa ou confirmation PDF) constituent un titre de séjour au sens de l'article 2, point 16, du code frontières Schengen.

1. Vignettes-visas valant autorisation de séjour (protection temporaire)

- Les titulaires d'une protection temporaire qui, en 2025, ont obtenu un visa de longue durée à des fins de protection temporaire disposent d'une vignette-visa apposée sur leur passeport ou sur un rapport de franchissement de la frontière nationale, valable jusqu'au 31 mars 2026. La validité de ces vignettes-visas peut dépasser 365 jours. Ces titulaires ne s'enregistrent pas en vue d'une prorogation

électronique et **ne reçoivent pas de confirmation PDF**; la vignette-visa constitue leur document de séjour et de voyage unique et à part entière dans l'espace Schengen.

- Les bénéficiaires d'une protection temporaire qui, en 2024, disposaient d'un visa valable jusqu'au 31 mars 2025, se sont enregistrés par voie électronique en vue d'une prorogation en 2025. S'ils ne disposent pas encore d'une nouvelle vignette-visa valable jusqu'au 31 mars 2026, ils sont en possession d'une vignette-visa valable jusqu'au 31 mars 2025 **ainsi que de la confirmation PDF de l'enregistrement électronique en vue d'une prorogation de la protection temporaire**. Cette confirmation constitue un titre de séjour valable jusqu'au 30 septembre 2025.
- Les personnes qui, bénéficiant d'une protection temporaire, en ont déjà obtenu la prorogation possèdent une nouvelle vignette-visa valable jusqu'au 31 mars 2026, apposée dans leur passeport ou sur un rapport de franchissement de la frontière nationale. Il n'est pas nécessaire de prouver l'existence d'une confirmation PDF; la vignette-visa constitue un document à part entière.

2. Confirmation d'enregistrement électronique en vue d'une prorogation de la protection temporaire

L'article 7b de la loi n° 24/2025 Rec. modifiant la loi n° 65/2022 Rec. permettait de prolonger automatiquement la validité des autorisations de protection temporaire sans devoir introduire une nouvelle demande, au moyen d'un enregistrement électronique. Une «confirmation d'enregistrement électronique en vue d'une prorogation de la protection temporaire» délivrée au plus tard le 15 mars 2025 confère à son titulaire le droit de résider sur le territoire de la République tchèque et de circuler librement dans l'espace Schengen jusqu'au 30 septembre 2025. La validité de la confirmation électronique peut être vérifiée au moyen d'un code QR ou via le site web du ministère de l'intérieur de la République tchèque à l'adresse suivante: <https://ipc.gov.cz/docasna-ochrana/overeni-potvrzeni/>.

DANEMARK

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour:

- Kort C. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte C. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort D. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte D. Titre de séjour d'une durée illimitée pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort E. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Carte E. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Kort F. Tidsbegrænset opholdstilladelse til flygtninge – er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte F. Titre de séjour temporaire pour les réfugiés – ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort J. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til udlænding (Carte J. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour les étrangers)
- Kort R. Tidsbegrænset opholdstilladelse og tidsbegrænset arbejdstilladelse med kortere gyldighed end opholdstilladelsen
(Carte R. Permis de séjour temporaire et permis de travail temporaire d'une durée moins longue que le titre de séjour)
- Kort Z. Tidsbegrænset opholdstilladelse og begrænset arbejdstilladelse til studerende
(Carte Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail à durée limitée pour étudiants)

Avant le 20 mai 2011, le service d'immigration danois délivrait des titres de séjour sous forme de vignettes à apposer sur le passeport, qui portaient la mention suivante:

- Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Sticker C. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse
(Vignette C. Titre de séjour et permis de travail temporaire)
- Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Sticker Z. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til studerende
(Vignette Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour étudiants)

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Vignettes de séjour délivrées par le ministère des affaires étrangères:

Depuis le 1^{er} avril 2008, le ministère délivre les titres de séjour sous forme de vignettes

suivants:

– Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til at arbejde

(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail.) Délivrée aux diplomates, au personnel technique ou administratif détaché, aux employés de maison détachés de diplomates, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

– La vignette B qui est délivrée en tant que titre de séjour temporaire valable pour les îles Féroé ou le Groenland contient dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé) ou «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland). Délivrée aux diplomates et au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague qui font l'aller-retour entre Copenhague et les îles Féroé ou entre Copenhague et le Groenland pour des missions officielles.)

– Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse

(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail). Délivrée aux membres de la famille de diplomates qui les accompagnent, et au personnel technique ou administratif détaché, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

NB: Avant le 1^{er} avril 2008, le ministère des affaires étrangères délivrait des vignettes de séjour de couleur rose, non numérotées et en partie manuscrites:

– Sticker E – Diplomatisk visering

(Visa diplomatique)

– Sticker F – Opholdstilladelse

(Titre de séjour)

Vignette S – parents accompagnants figurant dans le passeport,

Vignette G – visa diplomatique spécial pour les îles Féroé et le Groenland

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Les cartes d'identité pour diplomates, personnel ou technique et administratif, employés de maison, etc. qui sont délivrées par le ministère des affaires étrangères ne prouvent pas que leur titulaire est autorisé à séjourner au Danemark. Elles ne lui confèrent pas non plus le droit d'entrer sur le territoire sans visa si celui-ci est requis.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

Cartes de séjour:

– Kort K. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandsstatsborgere efter EU - reglerne)

(Carte K. Carte de séjour temporaire pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

– Kort L. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandsborgere efter EUreglerne)

(Carte L. Carte de séjour d'une durée illimitée pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

NB: Il existe encore d'anciennes cartes de séjour B, D et H valables en circulation qui ont été délivrées dans un autre format. Ces cartes sont faites de papier plastifié, ont un format d'environ 9 cm x 13 cm et sont frappées des armoiries du Danemark en trame blanche. Pour la carte B, la couleur de base est le beige, pour la carte D le rose/beige clair et pour la carte H le mauve clair.

– Permis de retour sous forme de vignette-visa portant la mention nationale D. Les titres de séjour (carte ou vignette de séjour) valables pour les îles Féroé ou le Groenland contiennent dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland) ou «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé).

Les vignettes de séjour ne sont plus délivrées depuis le 19 mai 2011.

NB: Ces titres de séjour ne confèrent pas à leur titulaire le droit d'entrer au Danemark ou dans un autre État membre Schengen sans visa (si celui-ci est requis), à moins qu'ils ne soient, à titre exceptionnel, également valables pour le Danemark.

– Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

3. Documents temporaires délivrés en vertu de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait:

- «Certificate of Application»/«Kvittering for ansøgning»

(Attestation de dépôt de demande délivrée en langue anglaise ou danoise).

Confirme les droits au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait pendant la durée du traitement de la demande de délivrance d'un nouveau titre de séjour – **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**).

4. Carte de séjour délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne:

- Kort A. Tidsbegrænset opholdstilladelse efter artikel 50 i TEU (carte A. Carte de séjour temporaire délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 50 TUE).

- Kort B. Tidsbegrænset opholdstilladelse efter artikel 50 i TEU (carte B. Carte de séjour d'une durée illimitée délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 50 TUE).

5. Document transfrontalier délivré aux travailleurs frontaliers au titre de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne:

- Kort Y. Tidsbegrænset arbejdstilladelse efter artikel 50 i TEU (til grænsearbejder) (carte Y. Permis de travail temporaire délivré aux travailleurs frontaliers au titre de l'article 50 du TUE).

ALLEMAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Aufenthaltserlaubnis
(Titre de séjour)
 - Blaue Karte EU
(carte bleue européenne – délivrée depuis le 1^{er} août 2012)
 - ICT-Karte
(Carte ICT)
 - Mobiler-ICT-Karte
(Carte ICT mobile)
 - Niederlassungserlaubnis
(Titre d'établissement permanent)
 - Erlaubnis zum Daueraufenthalt-EG (également «Daueraufenthalt-EU»)
(Titre de séjour CE de longue durée)
 - Aufenthaltsberechtigung
(Autorisation de séjour illimité)
NB: L'«Aufenthaltsberechtigung» (autorisation de séjour illimité) était délivré selon le modèle uniforme avant le 1^{er} janvier 2005 et sa validité est illimitée.
 - Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
(Carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)
NB: Est délivrée depuis le 28 août 2007 et remplace le permis de séjour de résident de longue durée UE
 - Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
(Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)
 - Aufenthaltserlaubnis-CH

Die Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind

(Permis de séjour pour ressortissants suisses)

(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse)

- Aufenthaltsdokument-GB für Inhaber des Aufenthaltsrechts im Sinne des Artikels 18 Absatz 4 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft

[Titre de séjour destiné aux citoyens du Royaume-Uni, («Aufenthaltsdokument-GB») titulaires du droit de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique]

- Aufenthaltsdokument für Grenzgänger-GB nach Artikel 26 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft für Inhaber eines Rechts als Grenzgänger nach Artikel 24 Absatz 2, auch in Verbindung mit Artikel 25 Absatz 2, des Abkommens.

[Titre de séjour destiné aux travailleurs frontaliers du Royaume Uni («Aufenthaltsdokument-GB Grenzgänger») en vertu de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour les titulaires du droit des travailleurs frontaliers relevant de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord]

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Aufenthaltserlaubnis mit der Anmerkung „24“ (auch mit den Zusätzen „ABS. 1“ und „AUFENTHG“), die am 1. Februar 2024, 1. Februar 2025 oder am 1. Februar 2026 gültig ist

Titre de séjour portant la mention «24» (également avec les ajouts «ABS. 1» et «AUFENTHG»), en cours de validité le 1^{er} février 2024, le 1^{er} février 2025 ou le 1^{er} février 2026.

N.B.: Les titres de séjour visés à l'article 24, paragraphe 1, de la loi sur le séjour (mettant en œuvre la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001) qui sont en cours de validité le 1^{er} février 2024, le 1^{er} février 2025 ou le 1^{er} février 2026, y compris les conditions et les dispositions accessoires y afférentes, ont été prorogés de manière générale par voie d'ordonnance et demeurent valables jusqu'au 4 mars 2027 sans délivrance d'une nouvelle carte pour le titre de séjour.

- Aufenthaltserlaubnis-EU

(Titre de séjour UE pour les membres de la famille de ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, qui ne sont pas des ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE)

NB: délivré jusqu'au 28 août 2007 et valable 5 ans maximum (ou illimité), et donc toujours en circulation

- Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates

[carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]

NB: Cette carte délivrée sous la forme d'un document papier à partir du 28 août 2007 remplaçait le permis de séjour de résident de longue durée UE («Aufenthaltserlaubnis-EU»). Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates (Papierdokument)

[Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]

NB: Cette carte était délivrée sous la forme d'un document papier. Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind

(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas ressortissants de la Confédération suisse)

NB: Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.

- Aufenthaltserlaubnis für Angehörige eines Mitgliedstaates der EWG (document papier)

(Titre de séjour pour les ressortissants communautaires)

NB: Conformément à l'article 15 de la loi sur la libre circulation générale des citoyens de l'UE, un document «Aufenthaltserlaubnis - EU für Familienangehörige von Staatsangehörigen eines Mitgliedstaates der

Europäischen Union oder eines EWR Staates, die nicht Staatsangehörige eines Mitgliedstaates der EU oder des EWR sind»

NB: Titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE, qui ne sont pas citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, délivrés avant le 28 août 2007, qui conserve sa validité en tant que titre de séjour.

NB: Le titre susmentionné ne permet à son titulaire d'entrer sur le territoire sans visa que s'il est délivré dans un passeport ou séparément en liaison avec un passeport, mais pas s'il est délivré sous la forme d'une vignette apposée sur un document tenant lieu de document d'identité («Ausweisersatz») valable exclusivement en Allemagne.

NB: Ces titres de séjour ne donnent droit à l'entrée sans visa que dans la mesure où ils sont inscrits dans un passeport ou sont délivrés en relation avec un passeport en tant qu'autorisation tenant lieu de visa. Ils ne donnent pas droit à l'entrée sans visa s'ils sont délivrés en lieu et place d'un document d'identité national.

Le document relatif à une mesure d'expulsion ajournée «Aussetzung der Abschiebung (Duldung)» ainsi que le titre de séjour provisoire pour demandeurs d'asile «Aufenthaltsgestattung für Asylbewerber» ne donnent pas droit à l'entrée sans visa.

– Fiktionsbescheinigung

(Document de séjour provisoire)

Ce titre de séjour ne reste valable que si la troisième case de la page 3 est cochée. L'entrée sur le territoire n'est autorisée qu'en liaison avec un titre de séjour périmé, un visa, un passeport en cours de validité, conformément à l'article 10 de la directive 2004/38/CE, ou une carte de séjour permanent allemande conformément à l'article 20 de la directive 2004/38/CE.

Si la première ou la deuxième case est cochée, le «Fiktionsbescheinigung» ne donne pas le droit d'entrer sans visa.

Disposition relative à la mise en œuvre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

Comme le prescrivent les dispositions relatives au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne, à compter de la fin de la période de transition prévue par l'accord, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui jouissent de droits en Allemagne en vertu de la deuxième partie, titre II, chapitre 1, ou de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord, sont autorisés à entrer sur le territoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Ils peuvent également au moyen d'une «Fiktionsbescheinigung» (un document de séjour provisoire) dans lequel la quatrième case de la page 3 est cochée, indiquant (en allemand) que «le titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse.

laquelle est certifiée à titre provisoire», même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Cette indication est rédigée en allemand et se lit comme suit: «Der Inhaber / die Inhaberin hat die Dokumentation eines Aufenthaltsrechts nach dem FreizüG/EU oder dem Abkommen EU-Schweiz beantragt, das hiermit vorläufig bescheinigt wird.»

La même case est cochée si le titulaire a déjà présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE/Suisse, mais qu'aucun document conforme au modèle uniforme défini par le règlement (CE) n°1030/2002 du Conseil ne peut être délivré. Le droit de séjour est alors certifié par le document de séjour provisoire. Dans de tels cas, les titulaires d'une «Fiktionsbescheinigung» sont autorisés à entrer sur le territoire si la quatrième case de la page 3 du document est cochée, indiquant que «le titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse, laquelle est certifiée à titre provisoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport.

– Cartes destinées aux membres des représentations diplomatiques:

NB: Depuis le 1^{er} août 2003, un nouveau type de carte est délivré aux membres des représentations diplomatiques et aux membres des représentations consulaires de carrière. Les types de carte établis avant le 1^{er} août 2003 ne sont plus valables.

Les différents priviléges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux diplomates et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la lettre «D»:

Cartes diplomatiques pour les diplomates étrangers:

– Protokollausweis für Diplomaten

(Carte protocolaire pour les diplomates, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les membres de la famille qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

– Protokollausweis für Diplomaten "A"

(Carte protocolaire pour les diplomates «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les diplomates ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

– Protokollausweis für Diplomaten Art. 38 I WÜD

(Cartes protocolaires pour diplomates au sens de l'article 38, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel administratif ou technique et aux membres de la famille de ces derniers:

Cartes portant au verso la mention «VB»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres de la famille du personnel administratif ou technique qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal «A»

(Carte protocolaire pour le personnel administratif «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VB Art. 38 2 WÜD

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des ambassades au sens de l'article 38, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «DP»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel engagé sur place et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes destinées aux membres des représentations consulaires:

Les différents priviléges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux fonctionnaires consulaires:

Cartes portant au verso la mention «K»:

Cartes pour les fonctionnaires consulaires étrangers:

- Protokollausweis für Konsularbeamte

(Carte protocolaire pour fonctionnaires consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes pour les fonctionnaires consulaires ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Konsularbeamte "Art. 71 I WÜK"

(Carte protocolaire pour les fonctionnaires consulaires au sens de l'article 71, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel consulaire administratif ou technique de carrière:

Cartes portant au verso la mention «VK»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VK Art. 71 II WÜK

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des consulats au sens de l'article 71, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «DH»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées aux membres de la famille des fonctionnaires consulaires et du personnel administratif, technique et de service:

Cartes portant au verso la mention «KF»:

- Protokollausweis für Familienangehörige (Konsulat)

[Carte protocolaire pour membres de la famille (Consulat), depuis le 1^{er} août 2003]

Cartes délivrées au personnel consulaire de carrière engagé sur place:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé du personnel consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes spéciales:

Cartes délivrées aux agents d'organisations internationales et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la mention «IO»:

- Sonderausweis «IO»

(Carte spéciale «IO», depuis 1999)

- Sonderausweis für Mitglieder internationaler Organisationen
(Carte délivrée aux membres d'organisations internationales)
- Sonderausweis für Familienangehörige von Mitgliedern internationaler Organisationen
(Carte délivrée aux membres de la famille des membres d'organisations internationales)

NB: Les dirigeants des organisations internationales et les membres de leur famille reçoivent une carte portant la mention «D»; le personnel domestique privé des agents des organisations internationales reçoit une carte portant la mention «PP».

Cartes délivrées aux membres d'un ménage au sens de l'article 27, paragraphe 1, point 5, du règlement sur les conditions de séjour (Aufenthaltsverordnung):

Carte portant au verso la mention «S»:

- Sonderausweis «S»

(Carte spéciale «S», depuis le 1^{er} janvier 2005)

- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

Liste des personnes participant à un voyage scolaire qui satisfait aux exigences prévues à l'article 1^{er}, point b), en liaison avec l'annexe de la décision du Conseil du 30 novembre 1994 concernant les mesures communes adoptées par le Conseil conformément à l'article K.3, paragraphe 2, point b, du traité sur l'Union européenne visant à faciliter les déplacements des élèves de pays tiers résidant dans un État membre

ESTONIE

1. Documents conformes au modèle uniforme délivrés aux ressortissants de pays tiers qui apportent la preuve qu'ils possèdent un titre de séjour ou bénéficient du droit de séjour (délivrés depuis le 1^{er} janvier 2011)

1.1. Carte de séjour de longue durée

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISLUBA» (permis de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit».

- 1.1.1. Pikaajaline elanik – long term resident (résident de longue durée)
- 1.1.2. Pikaajaline elanik EÜ – long term resident EC (résident de longue durée CE)
- 1.1.3. Pikaajaline elanik EÜ, endine ELi sinise kaardi kasutaja – long term resident EC, former EU blue card holder (résident de longue durée CE, ancien titulaire d'une carte bleue européenne)
- 1.1.4. Pikaajaline elanik EÜ, rahvusvahelise kaitse andis – long term resident EC, International protection granted by (résident de longue durée CE, protection internationale octroyée par)

1.2. Permis de séjour temporaire

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISLUBA» (permis de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit».

- 1.2.1. Tähtajaline elamisluba – temporary residence permit (permis de séjour temporaire)
- 1.2.2. Elamisluba töötamiseks – residence permit for employment (permis de séjour à des fins d'emploi)
- 1.2.3. Elamisluba töötamiseks, ELi sinine kaart – residence permit for employment, EU blue card (permis de séjour à des fins d'emploi, carte bleue européenne)
- 1.2.4. Elamisluba töötamiseks ICT – residence permit for employment ICT (permis de séjour à des fins d'emploi, transfert temporaire intragroupe)
- 1.2.5. Elamisluba ettevõtluseks – residence permit for business (permis de séjour à des fins d'affaires)
- 1.2.6. Elamisluba õppimiseks – residence permit for studies (permis de séjour à des fins d'études)

Si le titulaire d'un permis de séjour est un membre de la famille d'un citoyen de l'UE qui n'exerce pas le droit de libre circulation en vertu de la directive relative aux citoyens de l'UE et qu'une carte de séjour lui est délivrée, la mention «pereliige / family member» (membre de la famille) est inscrite sur le document.

1.3. Permis de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union.

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «LIIDU KODANIKU PERELIIKME ELAMISLUBA» (permis de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit of a family member of a Union citizen».

- 1.3.1. Tähtajaline elamisõigus – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.3.2. Alaline elamisõigus – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

1.4. Droit de séjour d'un citoyen du Royaume-Uni

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISÖIGUS» (droit de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of residence».

- 1.4.1. Tähtajaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.4.2. Alaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

1.5. Droit de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen du Royaume-Uni

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «PERELIIKME ELAMISÕIGUS» (droit de séjour d'un membre de la famille), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of residence of a family member».

- 1.5.1. Tähtajaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.5.2. Alaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

Pour les voyages à l'étranger, la carte de séjour délivrée à un ressortissant de pays tiers doit être présentée conjointement à un passeport en cours de validité.

2. Autorisations de séjour en République d'Estonie délivrées conformément à l'article 5 bis du règlement (CE) n° 1030/2002 (délivrées depuis le 1^{er} janvier 2012)

2.1. Eesti Vabariigis viibimise luba – right of stay in the Republic of Estonia (autorisation de séjour en République d'Estonie)

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «EESTI VABARIIGIS VIIBIMISE LUBA» (autorisation de séjour en République d'Estonie), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of stay in the Republic of Estonia».

- 2.1.1. Kaitseministri luba – permit of Minister of Defence (autorisation du ministre de la défense)
- 2.1.2. Kaitseministri luba, ülalpeetav – permit of Minister of Defence, dependant (autorisation du ministre de la défense, personne à charge)
3. Tous les autres documents délivrés à des ressortissants de pays tiers et à des citoyens de l'UE

3.1. Carte diplomatique

- 3.1.1. Catégorie A – Chefs de mission et membres de leur famille; couleur bleue
- 3.1.2. Catégorie B – Diplomates et membres de leur famille; couleur bleue

3.2. Carte de service

- 3.2.1. Catégorie C – Membres du personnel administratif et membres de leur famille; couleur rouge Catégorie D – Auxiliaires; couleur verte
- 3.2.2. Catégorie E – Domestiques privés; couleur verte
- 3.2.3. Catégorie F – Citoyens estoniens et résidents permanents travaillant dans une mission étrangère; couleur verte
- 3.2.4. Catégorie HC – Agents consulaires honoraires; couleur grise
- 3.2.5. Catégorie G – Membres du personnel d'organisations ou autres institutions internationales et membres de leur famille; couleur orange

GRÈCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme défini pour les ressortissants de pays tiers [règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié]
 - Αδεια διαμονής (ομογενών εξ Αλβανίας και των μελών των οικογενειών τους)

[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix (10) ans au maximum.]
 - Αδεια διαμονής (ομογενών εκ Τουρκίας και των μελών των οικογενειών τους)

[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix (10) ans au maximum.]
- NB: depuis le 6 novembre 2020, tous les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers se présentent sous le modèle prévu par le règlement (UE) 2017/1954. L'ancien modèle de titre de séjour est en circulation jusqu'à la date d'expiration.
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour
 - Δελτίο Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)

Δελτίο Μόνιμης Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης

(Titre de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)
 - Αδεια παραμονής αλλοδαπού (βιβλιάριο χρώματος λευκού)

[Titre de séjour pour étrangers (livret de couleur blanche) –

d'une durée de validité maximale de cinq ans et délivré aux bénéficiaires d'une protection internationale et aux réfugiés].

- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εξ Αλβανίας) (χρώμα ροζ)
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εκ Τουρκίας) (χρώμα ροζ)
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint exerce l'autorité parentale sur ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (από χώρες της τ. ΕΣΣΔ και τα τέκνα τους) (χρώμα ροζ)
[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants de l'ex-URSS d'origine grecque et leurs enfants mineurs. Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικές Ταυτότητες της Διεύθυνσης Εθιμοτυπίας του Υπουργείου Εξωτερικών
(Cartes d'identité spéciales délivrées par la direction du protocole du ministère des affaires étrangères)
 - Type «D» (personnel diplomatique, couleur rouge)
Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports diplomatiques.
 - Type «A» (personnel administratif ou technique, couleur orange).
Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports de service.
 - Type «S» (personnel de service, couleur verte)
Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles

(conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans).

- Type «CC» (agent consulaire, couleur bleue)
Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CE» (employé consulaire, couleur bleu ciel)
Est délivrée aux membres du personnel administratif des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CH» (agent consulaire honoraire, couleur grise)
Est délivrée aux consuls honoraires.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve foncé)
Est délivrée aux membres du personnel d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve clair)
Est délivrée aux membres du personnel administratif d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans).

3. Document provisoire/temporaire accordé aux bénéficiaires de l'accord de retrait.

- Βεβαίωση (κατάθεσης δικαιολογητικών)
(Attestation de dépôt des documents justificatifs)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, qui sont bénéficiaires de l'accord de retrait au titre de l'article 4 de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α/ 14-10-2020 (législation grecque). Elle est délivrée après approbation de leur demande et atteste du dépôt des documents nécessaires à la délivrance du titre de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait. Cette attestation couvre la période pendant laquelle le bénéficiaire de l'accord de retrait attend l'impression et la délivrance du titre de séjour et elle est conservée par l'autorité compétente lors de la signification ou notification et de la réception du titre de séjour.

- Ειδική Βεβαίωση Νόμιμης Διαμονής της υπ' αριθ. 4000/1/113-α'

K.Y.A. (ΥΠΟΔΕΙΓΜΑ KA-158)

(Attestation spéciale de séjour régulier au titre de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, dont la demande de délivrance du titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait a été rejetée et qui ont formé un recours contre cette décision. Elle prouve que son titulaire jouit des droits des citoyens mentionnés dans la deuxième partie de l'accord de retrait, dans l'attente d'une décision définitive en cas de recours formé contre le rejet d'une telle demande. Sa durée de validité est d'un an. Cette attestation est conservée par l'autorité compétente après l'examen et la décision définitive sur le recours.

4. Titre de séjour pour les titulaires du droit de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait.

- Άδεια Διαμονής
(Titre de séjour grec)

Sur le recto du titre de séjour figurent les mentions «Art. 50 TUE» et «Art. 18, par. 4, de l'accord de retrait», ainsi que la mention «Séjour permanent», pour autant que le titulaire ait acquis le droit de séjour permanent en vertu de l'accord de retrait. Le verso du titre de séjour porte également la mention «Membre de la famille» lorsque le titulaire est un membre de la famille d'un ressortissant du Royaume-Uni bénéficiant de l'accord de retrait. Il convient de préciser que la durée de validité du titre de séjour à délivrer aux personnes qui ont acquis le droit de séjour permanent en Grèce en vertu de l'accord de retrait est de dix (10) ans, tandis que celle du titre de séjour à délivrer à ceux qui n'ont pas acquis ledit droit est de cinq (5) ans.

5. Titre de séjour «Protection temporaire» pour les bénéficiaires de ce régime:

- Άδεια Παραμονής «Προσωρινή Προστασία»/ «Protection temporaire».

Titre de séjour temporaire délivré aux bénéficiaires de la protection temporaire, en application du cadre législatif concernant la mise en conformité avec la directive «protection temporaire» et la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022, conformément à l'article 32 [à savoir la directive 2001/55/CE du Conseil, le décret présidentiel 80/2006 (G.G. A' 82), le Code de l'accueil, de la protection internationale et de la protection temporaire, la loi n° 4939/2022 (G.G A' 111) et les décisions ministérielles n° 31035/04.03.2022 et n° 172172/28.03.2022]. Il est délivré aux catégories suivantes de personnes:

- a) les ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022;
- b) les apatrides ou les ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine, qui étaient en séjour régulier en Ukraine avant le 24 février 2022 en tant que bénéficiaires d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente, et
- c) les membres de la famille des personnes visées dans les cas susmentionnés.

En outre, en vertu de la décision, les personnes suivantes sont considérées comme membres de la famille, si la famille existait déjà et résidait en Ukraine avant le 24 février 2022:

- a) le conjoint d'une personne visée au point a) ou b), ou la personne avec laquelle il/elle cohabite, en union libre dans le cadre d'une relation stable dûment prouvée;
- b) les enfants mineurs célibataires d'une personne visée au point a) ou b) ou les enfants de son conjoint, qu'ils soient légitimes, nés hors mariage ou adoptés;
- c) d'autres parents proches qui vivaient au sein de l'unité familiale au moment des circonstances entourant l'afflux massif et qui étaient alors entièrement ou principalement à la charge d'une personne visée au point a) ou b).

En application de la décision ministérielle n° 81645/8.2.2023, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent d'ici au 4 mars 2023 est automatiquement prolongée pour une période supplémentaire de six (6) mois, c'est-à-dire jusqu'au 4 septembre 2023. Si, pendant la période susmentionnée, la Commission européenne ne décide pas de mettre fin à la protection temporaire en tant que statut de séjour, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» sera automatiquement prolongée de six (6) mois, c'est-à-dire jusqu'au 4 mars 2024.

En application de la décision ministérielle n° 392634/20.08.2023, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire accordé aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent le 4 mars 2023 et le 4 septembre 2023 est automatiquement prolongée jusqu'au 4 mars 2024.

En application de la décision ministérielle n° 64419/21.02.2024, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire accordé aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent le 4 mars 2023, le 4 septembre 2023 ou le 4 mars 2024 est automatiquement prolongée jusqu'au 4 mars 2025.

À partir du 17 février 2025, et uniquement pour voyager, les bénéficiaires d'une protection temporaire sont invités à demander le renouvellement de leur titre de séjour auprès des bureaux du ministère de la migration et de l'asile en présentant un titre de voyage en cours de validité. En pareil cas, le **nouveau titre de séjour expirera le 4 mars 2026**.

ESPAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- *Permiso de residencia expedido a nacionales de terceros países*
(Titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers)
- *Titre de séjour délivré à des ressortissants de pays tiers en application de la directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 (personnes touchées par le conflit en Ukraine).*

Note: tous les titres de séjour délivrés en vertu de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 (personnes touchées par le conflit en Ukraine) ont été prorogés par l'ordonnance INT/195/2025 et restent valables jusqu'au 4 mars 2026 sans qu'une nouvelle carte de séjour soit nécessaire.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Tarjeta de extranjeros "régimen comunitario" (expedida a familiares de ciudadanos de la Unión Europea)

[Carte d'étranger «régime communautaire» (délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne)]

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.

- Tarjeta de extranjeros "estudiante"

(Carte d'étranger «étudiant»)

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.

- Lista de personas que participan en un viaje escolar dentro de la Unión Europea
(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)
- Les titulaires des cartes d'accréditation suivantes délivrées par le ministère des affaires étrangères et de la coopération peuvent entrer sans visa: (voir l'annexe 20)

FRANCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour français:

- Carte de séjour temporaire comportant une mention particulière qui varie selon le motif du séjour autorisé
 - o Les cartes de séjour temporaire dont le champ «Remarques» contient le signe «#» précédant le motif du titre de séjour, ou la mention «Séjour limité à Mayotte», ne permettent pas l'entrée dans l'espace Schengen sauf pour les membres de famille (conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité, enfant, enfant du conjoint, ascendant direct, ascendant direct du conjoint):
 - d'un citoyen français accompagnant ce même ressortissant et se rendant avec lui dans un autre État membre que la France.
 - d'un ressortissant français, qui s'est vu reconnaître précédemment un droit au séjour dans un autre État membre de l'UE avec ce même ressortissant.
- Carte de séjour pluriannuelle, d'une durée de validité maximale de 4 ans
- Carte de séjour portant la mention «retraité» et «conjoint de retraité»
- Carte de résident
- Carte de résident permanent
- Carte de résident portant la mention «résident de longue durée-CE»

NB: cette carte était également appelée «carte de résident de longue durée pour résident communautaire» jusqu'au 16 juin 2011, puis «carte de résident de longue durée – communauté européenne»)

- Carte de résident délivrée aux ressortissants andorrans
- Certificat de résidence d'Algérien
- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse
- Carte de séjour portant la mention «Article 50 TUE» délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Titres de séjour monégasques (inclus conformément à la décision du Comité exécutif du 23 juin 1998 concernant les titres de séjour monégasques [SCH/Com-ex (98) 19]):

- Carte de séjour de résident temporaire de Monaco
- Carte de séjour de résident ordinaire de Monaco
- Carte de séjour de résident privilégié de Monaco
- Carte de séjour de conjoint de ressortissant monégasque

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers autorisant un séjour ou un retour sur le territoire

- Autorisation provisoire de séjour
- Récépissés de renouvellement de demande de titre de séjour, accompagnés du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour d'une durée de validité comprise

entre 4 et 12 mois, périmé (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)

- Attestation de prolongation d'instruction d'une demande de titre de séjour, accompagnée du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour périmé d'une durée de validité comprise entre 4 et 12 mois, (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)
- Attestation de décision favorable sur une demande de titre de séjour
- Attestation d'enregistrement de demande de titre de séjour en ligne délivrée aux ressortissants britanniques dans le cadre de l'application de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne – **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**
- Attestation de décision favorable sur une demande de renouvellement de titre de séjour
- Attestation de décision favorable sur une demande de duplicita de titre de séjour

Documents délivrés aux étrangers mineurs

- Document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM)
 - o Ce document permet à l'étranger mineur d'être réadmis en France et de franchir les frontières extérieures de l'espace Schengen sans visa, s'il a été délivré par une autorité administrative française autre que celle de Mayotte.

NB : depuis le 1^{er} mars 2019, le titre d'identité républicain n'est plus délivré. Des exemplaires antérieurs et valables au plus tard jusqu'au 1^{er} mars 2024 sont toujours en circulation.

Titres de voyage délivrés aux bénéficiaires de la protection internationale

- Titre de voyage pour réfugié
- Titre d'identité et de voyage

Carte de frontalier délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Récépissé de demande de titre de séjour, comportant la mention «A DEMANDE LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR DE 5 [OU 10] ANS PORTANT LA MENTION „ACCORD DE RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE”» – **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**.

Titres de séjour spéciaux (chaque titre spécial porte une mention spécifique en fonction de la qualité du titulaire)

- « CMD/A » : délivré au Chef d'une Mission diplomatique
- « CMD/M » : délivré au Chef de mission d'une Organisation internationale
- « CMD/D » : délivré au chef d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « CD/A » : délivré aux agents du Corps diplomatique
- « CD/M » : délivré aux hauts fonctionnaires d'une Organisation internationale
- « CD/D » : délivré aux assimilés membres d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale

- « CC/C » : délivré aux fonctionnaires consulaires
- « AT/A » : délivré au personnel administratif ou technique d'une ambassade
- « AT/C » : délivré au personnel administratif ou technique d'un consulat
- « AT/M » : délivré au personnel administratif ou technique d'une Organisation internationale
- « AT/D » : délivré au personnel administratif ou technique d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « SE/A » : délivré au personnel de service d'une ambassade
- « SE/C » : délivré au personnel de service d'un consulat
- « SE/M » : délivré au personnel de service d'une Organisation internationale
- « SE/D » : délivré au personnel de service d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « PP/A » : délivré au personnel privé d'un diplomate
- « PP/C » : délivré au personnel privé d'un fonctionnaire consulaire
- « PP/M » : délivré au personnel privé d'un membre d'une Organisation internationale
- « PP/D » : délivré au personnel privé d'un membre d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « EM/A » : délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'une ambassade
- « EM/C » : délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'un consulat
- « EM/M » : délivré aux envoyés en mission temporaire auprès d'une Organisation internationale
- « EM/D » : délivré aux envoyés en mission temporaire dans une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « FI/M » : délivré aux fonctionnaires internationaux des Organisations internationales

Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

CROATIE

1. Titres de séjour («dozvola boravka») délivrés conformément au modèle uniforme:

Le **type** de titre de séjour figure sur la carte:

→ **stalni boravak (SÉJOUR PERMANENT)**

Observations obligatoires dans la **langue nationale** dans le champ «**type de titre de séjour**»:

→ «**stalni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Ressortissants de pays tiers bénéficiant du séjour national permanent

→ **dugotrajno boravište (SÉJOUR DE LONGUE DURÉE – UE)**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «**type de titre de séjour**»:

→ «**OSOBA S DUGOTRAJNIM BORAVKOM-EU/LONG TERM RESIDENT-EU**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»; ou dans le cas de bénéficiaires d'une protection internationale, des remarques complémentaires sont ajoutées: «Međunarodnu zaštitu odobrila RH ([insérer la date])», ou «Međunarodnu zaštitu odobrila ([insérer l'État membre])([insérer la date])», ou «odgovornost za međunarodnu zaštitu prenesena na RH ([insérer la date])».

Ressortissants de pays tiers bénéficiant du statut de résident de longue durée – UE, conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée

→ «**privremeni boravak-osoba s dugotrajnim boravkom u drž. EGP-a**» et dans le champ consacré aux remarques «rad/rad bez dozvole za boravak i rad»; ou «samozapošljavanje/ rad bez dozvole za boravak i rad», ou «studiranje/rad bez dozvole za boravak i rad», ou «strukovna izobrazba/rad bez dozvole za boravak i rad», ou «druge svrhe/rad bez dozvole za boravak i rad».

Titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers bénéficiant du statut de résident de longue durée – UE dans un État membre lors de la régularisation de ce statut en Croatie, conformément au chapitre III et à l'article 19 de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée

→ «**OSOBA S DUGOTRAJNIM BORAVKOM-EU/LONG TERM RESIDENT-EU**» et dans le champ consacré aux remarques «bivši nositelj EU plave karte/rad bez dozvole za boravak i rad» (ancien titulaire d'une carte bleue européenne ayant obtenu le statut de résident de longue durée – UE, conformément à la directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié)

→ **privremeni boravak (SÉJOUR TEMPORAIRE)**

Observations obligatoires dans la **langue nationale** dans le champ «**type de titre de séjour**»:

→ «**privremeni boravak**»

(ressortissant de pays tiers bénéficiant du séjour temporaire)

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»
(ressortissant d'un pays tiers bénéficiant d'un permis de séjour et de travail)

→ «**EU plava karta**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad /čl. 130.st. 1. ZOS-a» ou «dozvola za boravak i rad/čl. 130. st. 2. ZOS-a»
(**titulaire d'une carte bleue européenne**; directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié)

→ «**privremeni boravak-ICT**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»
(titulaire d'un titre de séjour délivré conformément à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un **transfert temporaire intragroupe**)

→ «**privremeni boravak-mobile ICT**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»
(titulaire d'un titre de séjour délivré pour une **mobilité de longue durée**, conformément à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un **transfert temporaire intragroupe**)

→ «**sezonski rad-privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»

Travailleur saisonnier de moins de 6 mois (titulaire d'un titre de séjour délivré conformément à la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que **travailleur saisonnier**)

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «učenik/rad bez dozvole za boravak i rad»

Élève [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «student/rad bez dozvole za boravak i rad»

Étudiant [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «istraživač/rad bez dozvole za boravak i rad»

Chercheur [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremen boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «istraživač-mobilnost/[nom du programme spécifique ou de la convention] /rad bez DBR»

Chercheur dans le cadre d'une mobilité de longue durée relevant d'un programme spécifique de l'Union ou de programmes multilatéraux qui comprennent des mesures de mobilité ou relevant de conventions entre deux établissements d'enseignement supérieur ou plus [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremen boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «član obitelji istraživača/mobilnost/rad bez dozvole za boravak i rad»

Membre de la famille d'un chercheur dans le cadre d'une mobilité de longue durée [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremen boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «volonter-dozvola za boravak i rad»

Volontaires [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremen boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «pripravnik-dozvola za boravak i rad»

Stagiaires [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**azil**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Personnes bénéficiant du **droit d'asile** ou du **statut de réfugié** au titre de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection

→ «**supsidijarna zaštita**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Personnes **bénéficiant de la protection subsidiaire** au titre de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection

→ «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «član obitelji azilanta/rad bez dozvole za boravak i rad» ou «čl. obitelji osobe pod sups.zašt./rad bez dozvole za boravak i rad»

Membre de la famille des bénéficiaires d'une protection internationale (personne bénéficiant du droit d'asile ou de la protection subsidiaire) délivré conformément à la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial

→ «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «životni partner azilanta/rad bez dozvole za boravak i rad» ou «živ.part. osobe pod sups.zašt./rad bez dozvole za boravak i rad»

Ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu un séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie ou d'un partenariat de vie informel avec une personne bénéficiant du droit d'asile ou d'une protection subsidiaire

→ «član obitelji hrv.drž-privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Membre de la famille d'un ressortissant croate

→ «životni partner hrv.drž-privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu un séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie ou d'un partenariat de vie informel avec un ressortissant croate

→ «privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu un séjour temporaire et auquel est délivré un des permis de séjour suivants en tant que titre de séjour permettant d'exercer une activité professionnelle sans permis de séjour et de travail (permis unique) :

- séjour temporaire aux fins du regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers résident de longue durée ou permanent
- séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers résident de longue durée ou permanent
- séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers ayant obtenu une «carte bleue européenne» ou un permis de séjour et de travail dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe
- séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers ayant obtenu un séjour de longue durée dans un autre État membre de l'EEE
- séjour temporaire pour raisons humanitaires
- séjour autonome
- séjour temporaire en tant que travailleur détaché
- séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un chercheur visé à l'article 74 de la loi sur les étrangers.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»- «BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «privremeni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE, exerçant son droit de séjour de plus de trois mois («séjour temporaire») en vertu de la directive 2004/38

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-«ISKAZNICA STALNOG BORAVKA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:
→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE, en séjour permanent en vertu de la directive 2004/38/CE

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:
→ «privremeni boravak», et dans le champ consacré aux remarques: «životni partner drž. EGP-a»

Ressortissant de pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant de l'EEE, exerçant son droit de séjour de plus de trois mois («séjour temporaire») en vertu de la directive 2004/38/CE

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:
→ «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant de l'EEE, en séjour permanent en vertu de la directive 2004/38/CE

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:
→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «privremeni boravak-član obitelji drž. RH»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour temporaire en Croatie

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-«ISKAZNICA STALNOG BORAVKA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:
→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour permanent en Croatie

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «privremeni boravak», et dans le champ consacré aux remarques: «životni partner drž. RH»

Ressortissant d'un pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour temporaire en Croatie

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «stalni boravak»

Ressortissant d'un pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un séjour permanent en Croatie.

3. Documents délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait (à compter du 1^{er} janvier 2021)

Titre de séjour («dozvola boravka») délivré conformément au modèle uniforme

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Čl. 50 UEU-a/Article 50 TEU» (article 50 du TUE), et dans le champ consacré aux remarques: «Čl. 18. st. 4.

Sporazuma/Article 18(4) of the Agreement» (article 18, paragraphe 4, de l'accord) et «rad bez dozvole za boravak i rad»; et «privremeni boravak» ou «stalni boravak»

→ pour les travailleurs frontaliers: «Čl. 50. UEA-a-pogranični radnik/Art. 50 TEU-Frontier worker» (article 50 du TUE-Travailleur frontalier).

4. Documents délivrés aux bénéficiaires d'une protection temporaire

Le gouvernement de la République de Croatie a introduit une protection temporaire au sein de la République de Croatie pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, conformément aux dispositions de la loi sur la protection internationale et temporaire (Journal officiel de la République de Croatie n° 70/15 et 127/17) et de la décision d'exécution du Conseil du 4 mars 2022.

→ «Iskaznica stranca pod privremenom zaštitom»- «Carte d'identité d'un étranger sous protection temporaire» est mentionné sur le recto de la carte.

La carte d'identité d'un étranger sous protection temporaire est bilingue croate-anglais (6 pages sous la forme d'un document en triptyque).

5. Cartes d'identité spéciales délivrées par le service du protocole diplomatique du ministère des affaires étrangères et européennes

– Type «A» - personnel diplomatique (couleur rouge)

Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.

– Type «B» - Personnel des institutions européennes et des organisations internationales (couleur verte)

Est délivrée au personnel des institutions européennes et des organisations internationales ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.

– Type «C» - agent consulaire (couleur bleue)

Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière et aux membres de leur famille (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).

– Type «D» - personnel administratif et technique (bleu clair).

Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques et aux membres de leur famille (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires d'un passeport de service.

– Type «E» - personnel de service (rouge violacé)

Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).

– Type «F» - agent consulaire honoraire (jaune)

Est délivrée aux consuls honoraires.

– Type «G» - experts spéciaux (orange)

Est délivrée aux experts spéciaux et aux membres de leur famille, sur le fondement de la notification de la mission diplomatique en République de Croatie, et conformément aux accords internationaux qui lient la République de Croatie.

– Type «H» - service privé (pourpre)

Est délivrée aux membres du ménage commun et aux membres du service privé des missions diplomatiques.

– Type «I» - directeurs d'organisations internationales - citoyens croates (brun)

Est délivrée aux citoyens croates qui sont directeurs ou directeurs adjoints d'organisations de l'UE ou d'organisations internationales

ITALIE

1. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1954 du 25 octobre 2017, délivrés à partir du 30 janvier 2021:

- Permessi di soggiorno con validità da tre mesi a un massimo di cinque anni (recanti l'indicazione dello specifico motivo del soggiorno)

[Titres de séjour ayant une période de validité comprise entre trois mois et cinq ans au maximum, et portant indication du motif de séjour spécifique). Figure 1 de l'annexe 23]

- Permesso di soggiorno per soggiornante di lungo periodo UE (rilasciati in attuazione della direttiva 2003/109/CE)

[Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée (délivré en application de la directive 2003/109/CE). Figure 2 de l'annexe 23]

2. Carta di soggiorno e Carta di soggiorno permanente

[Carte de séjour et carte de séjour permanent (titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'Union en application de la directive 2004/38/CE) d'une durée de validité de cinq ans (carte de séjour portant la mention « Membre de la famille d'un citoyen UE Art.10 Dir.2004/38/CE») ou de 10 ans (carte de séjour portant la mention « Membre de la famille d'un citoyen UE Art.20 Dir.2004/38/CE»). Figures 3 et 4 de l'annexe 23]

3. Carta di soggiorno e carta di soggiorno permanente

[Carte de séjour et carte de séjour permanent (titre de séjour accordé aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille jouissant de droits découlant de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni à partir du 1er février 2020, délivrée conformément au modèle uniforme, tel que prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002) d'une durée de validité de cinq ans (carte de séjour) ou de dix ans (carte de séjour permanent). Figures 5 et 6 de l'annexe 23]:

- pour les ressortissants britanniques, elle portera la mention « Article 50 TUE et art. 18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni».

- pour les travailleurs frontaliers britanniques, elle portera la mention « Article 50 du traité UE — travailleur frontalier et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- pour les membres de la famille du citoyen britannique (britanniques ou étrangers) elle portera la mention « Article 50 TUE-membre de la famille et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- pour les membres de la famille (britanniques ou étrangers) du ressortissant britannique travailleur frontalier, elle portera la mention « Article 50 TUE-membre de la famille et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- Modulo di richiesta della Carta di soggiorno

(Formulaire de demande de carte de séjour (en vertu de l'article 18, paragraphe 4 de l'accord de retrait de l'Union européenne) délivré aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille qui bénéficient des droits prévus par l'accord de retrait entre le Royaume-Uni et l'UE, dans l'attente de recevoir leur carte de séjour. Figure 7 de l'annexe 23).

Les titres de séjour délivrés aux bénéficiaires d'une protection temporaire au titre de l'«Urgence Ukraine» sur lesquels figure la date d'expiration de validité du 4 mars 2023 ou du 31 décembre 2023 conservent leur validité jusqu'au 31 décembre 2024. Après cette date, ces titres de séjour ne sont plus valables et doivent être renouvelés sur demande de la personne concernée.

Attention: Etant donné que Chypre n'est pas encore un membre de Schengen, ces titres de séjour n'autorisent pas le séjour dans l'espace Schengen sans visa.

CHYPRE

1. Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil tel que modifié:

- ΑΔΕΙΑ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR)

Ces titres de séjour sont délivrés au format ID-1. Dans le champ prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

1. Titre de séjour temporaire, BCS (emploi dans des entreprises étrangères)
2. Titre de séjour temporaire, GEN (emploi général)
3. Titre de séjour temporaire, CY (membre de la famille d'un Chypriote)
4. Titre de séjour temporaire, DW (emploi domestique)
5. Titre de séjour temporaire, VIS (visiteur)
6. Titre de séjour temporaire, NSP (emploi en dehors du permis unique)
7. Titre de séjour temporaire, EDU (éducation et recherche)
8. Titre de séjour temporaire, ESW (travail saisonnier)
9. Titre de séjour temporaire, ICT (transfert temporaire intragroupe)
10. Titre de séjour temporaire, SUP (programme des jeunes entreprises)
11. Résidents de longue durée-CE, LT (résidents de longue durée)
12. Regroupement familial Titre de séjour, FR (Regroupement familial)
13. Permis d'immigration, IP (permis d'immigration – séjour permanent)
14. Permis spécial, SPE (motifs particuliers)
15. Permis spécial, IPA (titulaire d'une protection internationale)
16. Mobile ICT, ICTM (personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe - mobilité à long terme)
17. Mobile EDU, EDUM (mobilité de la recherche)

Le code suivant la description du type de titre correspond à la catégorie de résidence nationale spécifique.

En septembre 2020, les titres de séjour biométriques originaux d'un modèle uniforme ont cédé la place au nouveau modèle uniforme adopté par l'UE avec la dernière modification du règlement (CE) n° 1030/2002. Les anciens modèles de carte sont en circulation jusqu'à leur date d'expiration ou jusqu'à leur remplacement.

- ΕΓΓΡΑΦΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR)
- ΕΓΓΡΑΦΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR PERMANENT)

Ces documents seront délivrés au titre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

2. Titres de séjour délivrés au titre de la directive 2004/38/CE aux citoyens de l'UE, aux membres de la famille de citoyens de l'UE qui sont eux-mêmes citoyens de l'UE et aux ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'Union (délivrés au format papier)

- ΠΙΣΤΟΠΟΙΗΤΙΚΟ / ΔΕΛΤΙΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης Πολίτης της Ένωσης και μέλους της Οικογένειας του που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CERTIFICAT/CARTE DE SÉJOUR PERMANENT POUR citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union, ainsi que pour les membres de sa famille qui sont ressortissants de pays tiers)

- ΔΕΛΤΙΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CARTE DE SÉJOUR de ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'Union)

- ΒΕΒΑΙΩΣΗ ΕΙΓΡΑΦΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης πολίτης της Ένωσης

(ATTESTATION D'ENREGISTREMENT pour citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union)

Ces documents devraient être remplacés à l'été 2021 par des documents prévus par le règlement (UE) 2019/1157. Il est prévu que les documents délivrés aux citoyens de l'Union continuent d'être délivrés au format papier et que les documents délivrés aux ressortissants de pays tiers le soient au format ID-1 prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié.

Veuillez noter que l'attestation d'inscription (MEU1) et le certificat de résidence permanente (MEU3) délivrés aux citoyens de l'Union continueront d'être délivrés au format papier jusqu'à la mi-2026, date à laquelle commencera la délivrance de ces documents sous forme de carte au format ID-1.

LETTONIE

1. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399:

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour délivré sous forme de vignette jusqu'au 31 mars 2012.

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour sous forme de carte d'identité électronique conformément au modèle uniforme (règlement (CE) n° 1030/2002), délivré à compter du 1^{er} avril 2012. Ce type de titre de séjour est délivré aux catégories de personnes suivantes:

- ressortissants de pays tiers autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE, avec la mention «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union» ou «Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union»;
 - ressortissants de pays tiers non autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE.
- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa uzturēšanās atļauja

Titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour temporaire délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa pastāvīgās uzturēšanās atļauja

Titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

2. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399:

- Latvijas Republikas nepilsoņa pase

Passeport letton pour étranger, de couleur violette. Ces passeports sont délivrés aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces passeports sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'une carte d'identité pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Carte d’identité lettone pour étranger, sous forme de carte d’identité électronique. Ces cartes sont délivrées aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces cartes sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l’avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d’un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d’un passeport pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l’étranger.

– Bezvalstnieka ceļošanas dokuments

Document de voyage pour apatride, de couleur brune. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité d’apatride; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l’avoir quitté. Le titulaire d’un document de voyage pour apatride ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l’étranger.

– Bēgla ceļošanas dokuments

Document de voyage pour réfugié, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité de réfugié; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l’avoir quitté. Le titulaire d’un document de voyage pour réfugié ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l’étranger.

– Ceļošanas dokuments (alternatīvais statuss)

Document de voyage pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes auxquelles la Lettonie a accordé le bénéfice de la protection subsidiaire et qui ne peuvent obtenir de document de voyage délivré par leur pays de résidence précédente; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l’avoir quitté. Le titulaire d’un document de voyage destiné aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l’étranger.

– Ceļotāju saraksts izglītības iestādes ekskursijām Eiropas Savienībā

Liste des participants à un voyage scolaire à l’intérieur de l’Union européenne.

– Nacionālo bruņoto spēku izsniegtā identifikācijas karte

Carte d’identité délivrée par les forces armées nationales au personnel militaire des forces armées de l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord et des États membres de l’Union européenne, au personnel civil employé dans les forces armées, aux personnes à charge de ce personnel militaire ou civil et à d’autres personnes liées aux forces armées.

Cartes d’identité délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir l’annexe 20)

LITUANIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme:
Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“

išgraviruojamas įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI

GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: Titre de séjour temporaire)

Įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour temporaire» est inscrite en lituanien)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(Durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojo leidimas gyventi Europos Sąjungoje

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: titre de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė, išduodama nuo 2020-09-17.**

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 17.9.2020)

Kortelėje po užrašu „PASTABOS“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“.

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Irašai „Teisė gyventi laikinai“ ir „Teisė gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «TEISĖ GYVENTI LAIKINAI» et «TEISĖ GYVENTI NUOLAT» sont imprimées en lituanien.)

– **Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje**

Leidimo tipas «LEIDIMAS GYVENTI»

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: Titre de séjour temporaire)

Irašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de résidence temporaire» est inscrite en lituanien)

– **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojo leidimas gyventi Europos Bendrijoje**

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans la Communauté européenne):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: titre de séjour permanent)

Irašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: 2006-12-16–2012-05-19.

(durée de délivrance du document: 16.12.2006 au 19.5.2012)

- **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojo leidimas gyventi Europos Sajungoje** (išduodamas nuo 2012-05-20)

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne, délivrée depuis le 20.5.2012):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: carte de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

- **Sajungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė**, išduodama nuo 2012-01-05.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 5.1.2012)

Kortelėje po užrašu „Pastabos“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“.

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Įrašai „TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ ir „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «droit de séjour temporaire» et «droit de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

- **Europos Sajungos valstybės narės piliečio šeimos nario leidimas gyventi Lietuvos Respublikoje**, buvo išduodamas iki 2012-01-04.

(Titre de séjour en République de Lituanie d'un membre de la famille d'un citoyen d'un État membre de l'UE, délivré depuis le 4.1.2012):

Kortelėje prie užrašo „Leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

– „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba

(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)

– „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)

(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «Titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

– **Europos Bendrijų valstybės narės piliečio leidimas gyventi**

(Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union):

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2007-10-31 (su įrašu «Leidimas gyventi nuolat»).

(délivrés du 15.11.2004 au 31.10.2007).

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2006-12-16 (su įrašu «Leidimas gyventi»).

(délivrés du 15.11.2004 au 16.12.2006).

Kortelėje prie užrašo „leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

– „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba

(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)

– „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)

(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

– Asmens grįžimo pažymėjimas: asmenims be pilietybės, turintiems leidimą gyventi Lietuvos Respublikoje, ar trečiųjų šalių piliečiams, jeigu tai numatyta pagal Lietuvos Respublikos tarptautines sutartis ar Europos Sąjungos teisės aktus, išduodamas dokumentas, leidžiantis sugrąžti į Lietuvos Respubliką.

(Attestation de rapatriement: document délivré aux apatrides qui sont titulaires d'un titre de séjour en République de Lituanie, ou aux ressortissants de pays tiers, autorisant - si cela est prévu par les accords internationaux conclus par la République de Lituanie ou par la législation de l'Union européenne - un retour en République de Lituanie).

– „A“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «A»):

Išduodamas diplomatiniams agentams, konsuliniams pareigūnams ir tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojasi diplomatinėmis privilegijomis ir imunitetais

(Délivrée aux agents diplomatiques, fonctionnaires consulaires et membres des représentations d'organisations internationales, qui bénéficient des priviléges et immunités diplomatiques en vertu du droit international)

- „B“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «B»):

Išduodamas administracinių techninio personalo nariams ir konsuliniams darbuotojams.

(Délivrée aux membres du personnel administratif et technique et aux employés consulaires)

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o žalios spalvos

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est verte et non rouge);

- „C“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «C»):

Išduodamas diplomatinių atstovybių aptarnaujančiojo personalo nariams ir privatiems diplomatų namų darbininkams.

Délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques et aux domestiques privés des diplomates

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o geltonos spalvos.

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est jaune et non rouge);

- „D“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «D»):

Išduodamas užsienio valstybių garbės konsulams.

(délivrée aux consuls honoraires étrangers)

- „E“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «E»):

Išduodamas tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojasi ribotais imunitetais ir privilegijomis.

(Délivrée aux membres des représentations d'organisations internationales, qui bénéficient de certains priviléges et immunités en vertu du droit international)

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o pilkos spalvos.

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est grise et non rouge).

- “Statuso pažymėjimas”, išduodamas nuo 2022-01-01

(«Attestation de statut» délivrée depuis le 1.1.2022)

Išduodamas ginkluotujų pajėgų kariniam personalui, ginkluotose pajėgose dirbantiems civiliams darbuotojams, rangovams (fiziniam asmenims) ir karinio personalo, ginkluotose pajėgose dirbančių civilių darbuotojų, rangovų išlaikyti nariams (šeimos nariams).

[Délivrée au personnel militaire des forces armées, au personnel civil employé dans les forces armées, aux contractants (personnes physiques) et aux personnes à charge (membres de la famille) des membres du personnel militaire, du personnel civil employé dans les forces armées et des contractants.]

- Skaitmeninis leidimas laikinai gyventi, išduodamas asmenims, kuriems suteikta laikinoji apsauga – pagal Tarybos įgyvendinimo sprendimas (ES) 2022/382 2022 m. kovo 4 d. kuriuo pagal Direktyvos 2001/55/EB 5 straipsnį nustatoma, kad iš Ukrainos yra perkeltųjų asmenų masinis srautas, ir pradedama taikyti laikinoji apsauga (OL L 71, 2022 3 4, p. 1)

[Titre de séjour temporaire numérique délivré aux bénéficiaires d'une protection internationale — conformément à la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1)]

LUXEMBOURG

(NB: la liste n'est pas entièrement révisée.)

- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M
- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M
- Liste des élèves participant à un voyage scolaire dans l'Union européenne.
- Cartes diplomatiques, consulaires et de légitimation délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir annexe 20)
- Visa long séjour (visa sous forme de vignette avec un code national D).
- Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers selon le format uniforme dans les catégories suivantes:
 - travailleur salarié,
 - travailleur indépendant,
 - chercheur,
 - travailleur salarié détaché,
 - travailleur salarié transféré,
 - travailleur salarié (article 44 bis),
 - travailleur saisonnier,
 - prestataire de services communautaire,
 - travailleur d'un prestataire de service UE,
 - résident de longue durée-UE,
 - membre de famille,
 - carte bleue européenne,
 - élève,
 - étudiant,
 - ICT – employé stagiaire,
 - ICT - expert/cadre,
 - Mobile ICT - employé/stagiaire,
 - Mobile ICT - expert/cadre,
 - protection internationale-protection subsidiaire,
 - protection internationale-statut de réfugié,
 - volontaire,
 - jeune au pair,
 - stagiaire,
 - vie privée,
 - sportif,
 - investisseur
- Titres de séjour délivrés aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, bénéficiaires de l'accord de retrait, en application de l'article 18,

paragraphe 1, de l'accord de retrait conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (article 50 TUE) – **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique.**

- Attestation de bénéficiaire d'une protection temporaire — dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 correspondant à l'existence d'un afflux massif de personnes désignées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, élément pour effet d'introduction une protection temporaire.

HONGRIE

1. Liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

a) Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
 - TITRE DE SÉJOUR
 - Code iFADO: HUN-HO-06001, 06002
 - Code PRADO: [HUN-HO-06001, 06002](#)

La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

- Tartózkodási engedély / titre de séjour
- Humanitárius célű tartózkodási engedély / titre de séjour accordé pour des raisons humanitaires
- Bevándorlási engedély / permis d'immigration
- Letelepedési engedély / titre de séjour permanent
- Ideiglenes letelepedési engedély / titre de séjour temporaire
- Nemzeti letelepedési engedély / titre de séjour permanent national
- EK letelepedési engedély / titre de séjour permanent CE

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- Hivatalos / officiel
- Kutatás / recherches scientifiques
- Családi együttélés / regroupement familial
- Gyógykezelés / traitement médical
- Látogatás / visite
- Nemzeti tartózkodási engedély / titre de séjour national
- Tanulmányi / études
- Keresőtevékenység folytatása / emploi ou activité rémunérée
- Önkéntes tevékenység / bénévolat
- EU Kék Kártya / carte bleue européenne
- Huzamos tartózkodási engedélyvel rendelkező – EK / résident CE de longue durée
- Befogadott / personne admise
- Felügyelet nélkül maradt kiskorú / mineur non accompagné
- Hontalan / apatrie
- Tartózkodási kártya magyar állampolgár családtagja részére / carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants hongrois
- Egyéb / autre

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
 - TITRE DE SÉJOUR
 - Code iFADO: HUN-HO-12001, 12002
 - Code PRADO: [HUN-HO-12001, 12002](#)

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- BEVÁNDORLÁSI ENGEDÉLY
- LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- IDEIGLENES LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- MENEDÉKES OKMÁNY

Si le type de titre est «TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour

- EU KÉK KÁRTYA
- MUNKAVÁLLALÁS
- JÖVEDELEMSZERZÉS
- VÁLLALATON BELÜL ÁTHELYEZETT SZEMÉLY / ICT
- LÁTOGATÁS
- CSALÁDI EGYÜTTÉLÉS
- SZEZONÁLIS MUNKAVÁLLALÁS
- GYÓGYKEZELÉS
- HIVATALOS
- NEMZETI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- ÁLLÁSKERESÉS VAGY VÁLLALKOZÁS INDÍTÁS
- IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI ENGEDÉLY / MOBILE ICT
- KUTATÓI HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- CSALÁDTAG KUTATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLYE
- HALLGATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- GYAKORNOK
- KUTATÁS
- ÖNKÉNTES TEVÉKENYSÉG
- TANULMÁNYI
- EGYÉB
- FEHÉR KÁRTYA
- AZ EUSZ 50. CIKKE
- VENDÉG-ÖNFOGLALKOZTATÓ
- VENDÉGBEFEKTET
- MUNKAVÁLLALÁS (BERUHÁZÁS MEGVALÓSÍTÁSA CÉLJÁBÓL)
- FOGLALKOZTATÁS
- VENDÉGMUNKÁS
- MAGYAR KÁRTYA
- VÁLLALATI KÁRTYA
- NEMZETI KÁRTYA
- KÉPZÉS
- KIKÜLDETÉS
- NEMZETI ÉRDEK

Si le type de titre est «HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- HONTALAN
- FELÜGYELET NÉLKÜL MARADT KISKORÚ
- BEFOGADOTT
- EGYÉB

Si le type de titre est «EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- HUZAMOS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLLYEL RENDELKEZŐ – EK

Si la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au verso comporte la mention «NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au recto peut indiquer l'objet du séjour:

- KILÉPÉSI MEGÁLLAPODÁS 18. CIKK (1) BEKEZDÉSE ALAPJÁN

Si le type de titre est «MENEDÉKES OKMÁNY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- SZEMÉLYAZONOSSÁGOT ÉS TARTÓZKODÁST IGAZOL

- Les titres de séjour délivrés à des bénéficiaires d'une protection temporaire (y compris les titres de séjour délivrés à des ressortissants étrangers ayant fui la guerre russe-ukrainienne) sont valables jusqu'au 4 mars 2026, même si la date d'expiration indiquée sur le document est le 4 mars 2023, le 4 mars 2024 ou le 4 mars 2025. [Sur la base de la décision d'exécution (UE) 2024/1836, conformément à l'article 1 du décret gouvernemental n° 343/2024.]

- TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR

- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: maximum 5 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 10. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

- HUZAMOS TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: 10 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 20. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

b) Autres documents délivrés par la Hongrie aux ressortissants de pays tiers et leur autorisant le séjour sur son territoire

- MOBILITÁSI IGAZOLÁS

CERTIFICAT DE MOBILITÉ

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

- Délivré pour la première fois: 1^{er} janvier 2018
- Validité: maximum 360 jours
- «Megjegyzések/remarques»:
 - a) kutatói rövid távú mobilitási igazolás / certificat de mobilité à court terme pour chercheurs
Kutatásra jogosult / autorisé à effectuer de la recherche pour: (-nál/nél)
 - b) kutató családtagja / membre de la famille d'un chercheur
 - c) hallgatói mobilitási igazolás / certificat de mobilité étudiante
Tanulmányokat folytat / autorisé à étudier à: (-nál/nél)

c) Autres cartes de séjour délivrées conformément à la directive 38/2004/CE

- **REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE**
 Code iFADO: HUN-HO-04001
 Code PRADO: [HUN-HO-04001](#)
 - Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
 - Délivrée pour la première fois: 1^{er} juillet 2007
 - Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012
 - Validité: illimitée
- **REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE**
 Code iFADO: HUN-HO-07004
 Code PRADO: [HUN-HO-07004](#)
 - Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
 - Délivrée pour la première fois: 1^{er} janvier 2013
 - Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
 - Validité: illimitée
- **REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS**
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
 «2004/38/EK irányelv 8. cikke alapján EGT állampolgár részére kiállítva. / Issued to EEA Citizens in accordance with Article 8 of Directive 2004/38/EC.» [délivré à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 8 de la directive 2004/38/CE]
 - Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
 - Délivré pour la première fois: 2 août 2021
 - Validité: illimitée
- **TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE**
 Code iFADO: HUN-HO-07002
 Code PRADO: [HUN-HO-07002](#)
 - Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
 - Délivrée pour la première fois: 1^{er} janvier 2013
 - Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
 - Validité: maximum 5 ans
 - La rubrique «Egyéb megjegyzés / Other notes:» [autres remarques] comporte la mention suivante: «tartózkodási kártya EGT állampolgár családtagja részére»

d) Autres cartes de séjour permanentes délivrées conformément à la directive 38/2004/CE

- **ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA**
 Code iFADO: HUN-HO-03002

Code PRADO: [HUN-HO-03002](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 1^{er} juillet 2007
- Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012
- Validité: 10 ans (À compter du 24.12.2010, la carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

- **ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA**

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

Code iFADO: HUN-HO-07001

Code PRADO: [HUN-HO-07001](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 2 janvier 2013
- Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
- Validité: 10 ans (La carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

- **ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA**

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

- Délivrée à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 19 de la directive 2004/38/CE.
- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: illimitée

e) Attestations du dépôt de la demande délivrées en application de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait — pour les ressortissants du Royaume-Uni et les membres de leur famille:

Átvételi elismervény és hiánypótlási felhívás/Accusé de réception et notification des documents manquants.

Nemzeti tartózkodási kártya kiadása iránti kérelem/hiánypótlásra felszólítás Kilépési Megállapodás jogosultjai részére/Pour faire une demande et fournir les documents manquants concernant le type de dossier suivant: carte de séjour nationale délivrée conformément aux conditions de l'accord de retrait (2019/C 384 I/01) — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique.**

MALTE

- Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE

Les cartes de séjour destinées aux membres de la famille qui sont ressortissants de pays tiers, ou ressortissants de l'EEE exerçant à Malte un droit conféré par le traité, conformément à la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sont délivrées sous la forme d'une carte en plastique, comprenant les mêmes caractéristiques que le modèle établi par le règlement n° 2002/1030. Le titre de ce document, inscrit en anglais, est «Residence Documentation» et l'espace réservé au *type de titre* est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union - (Art. 10 - Dir. 2004/38)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la remarque sera «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union – (Art. 20 – Dir. 2004/38)».

- *Attestation d'enregistrement délivrée conformément à la directive 2004/38/CE aux ressortissants britanniques et cartes de séjour délivrées aux membres de leur famille qui sont ressortissants de pays tiers avant le 1^{er} février 2020.*

L'attestation d'enregistrement est délivrée sous la forme d'une carte en plastique en langue anglaise. Le titre de ce document est «Residence Documentation» et l'espace réservé au type de titre est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux remarques: «Attestation d'enregistrement – (Art. 8 – Dir. 2004/38)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la mention indiquée dans la remarque se rapporterait à l'article 19 et non à l'article 8 de la directive 2004/38/CE.

Les cartes de séjour délivrées aux membres de la famille de ressortissants britanniques qui sont ressortissants de pays tiers se présentent sous la forme des titres de séjour susmentionnés délivrés conformément aux articles 10 et 20 de la directive 2004/38/CE.

- *Titres de séjour délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni sur la base de son article 18, paragraphe 1.*

Un titre de séjour conforme au modèle établi par le règlement (CE) n° 1030/2002, y comprises modifications y afférentes est délivré à ces bénéficiaires. Dans le champ «type de titre», le texte en langue maltaise est le suivant: Artikolu 50 – TUE. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux remarques: Artikolu 18(1) tal-Ftehim. Si la personne remplit les conditions de séjour permanent, l'espace réservé aux remarques contiendrait également le mot «Permanenti».

- *Document attestant la demande de titre de séjour au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni*

Les personnes qui répondent aux conditions requises pour demander le document susmentionné reçoivent sur demande un document papier sur lequel figure leur photographie et qui s'intitule «Accusé de réception de la demande de séjour à Malte» et indique l'objet de cette demande. Il autorise son titulaire à séjourner à Malte en vertu des dispositions de l'accord avant de se voir délivrer le titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord – **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**.

- *Titres de séjour délivrés aux autres ressortissants de pays tiers*

Les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers (autres que ceux relevant de la directive 2004/38/CE) sont établis conformément au modèle fixé par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Dans l'espace vierge prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

- Xogħol (à des fins d'emploi)
- Benestant (pouvant subvenir à ses besoins)
- Adozzjoni (adoption)
- Raġunijiet ta' Saħħa (à des fins médicales)
- Reliġjuż (à des fins religieuses)
- Skema - Residenza Permanenti (régime de séjour permanent)
- Partenaire
- KARTA BLU tal-ue (carte bleue européenne)
- Temporanju (temporaire)
- Persuna Eżenti – Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant maltais)
- Resident fit-Tul - BCE (résident de longue durée)
- Protezzjoni Internazzjonal (protection internationale)
- Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant de pays tiers)
- Studju (études)
- Raġunijiet Umanitarji (motifs humanitaires)

- *Autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour*
 - Cartes d'identité diplomatiques délivrées aux membres du personnel diplomatique, aux membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques accréditées à Malte ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage, ainsi que les cartes délivrées aux chefs d'organisations internationales approuvées par le gouvernement.
 - Cartes d'identité spéciales délivrées aux fonctionnaires et aux membres d'organisations internationales approuvées par le gouvernement, ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage.
 - Cartes d'identité spéciales délivrées aux domestiques privés des membres des missions diplomatiques et des organisations internationales approuvées par le gouvernement.

PAYS-BAS

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Regulier bepaalde tijd
(Régulier — durée déterminée)
 - Regulier onbepaalde tijd
(Régulier — durée indéterminée)
 - Asiel bepaalde tijd
(Asile — durée déterminée)
 - Asiel onbepaalde tijd
(Asile — durée indéterminée)
 - EU/EER (Gemeenschapsonderdanen)
(Ressortissants de la l'UE)
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Het Geprivelegeerdendocument
(Document pour personnes privilégiées)

NB: Ce document est délivré à un groupe de «personnes privilégiées», qui comprend les membres du personnel du corps diplomatique, du corps consulaire et de certaines organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille.
 - Visum voor terugkeer
(Visa de retour)
 - Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.
 - Certificaat dat wordt afgegeven aan begunstigden van tijdelijke bescherming – uit hoofde van Uitvoeringsbesluit (EU) 2022/382 van de Raad van 4 maart 2022 tot vaststelling van het bestaan van een massale toestroom van ontheemden uit Oekraïne in de zin van artikel 5 van Richtlijn 2001/55/EG, en tot invoering van tijdelijke bescherming naar aanleiding daarvan (PB L 71 van 4.3.2022, blz. 1). Dit certificaat voor de tijdelijke bescherming onder Richtlijn 2001/55/EG bestaat in Nederland in de vorm van een O-document of een verblijfssticker. Indien de datum van de verblijfssticker is verlopen, is deze alsnog geldig in combinatie met een verlengingsbrief. De verblijfstitels die worden verstrekt in Nederland geven in combinatie met een geldig reisdocument het recht aan ontheemden om zonder visum de landbuitengrens

van het Schengengebied te overschrijden. De verblijfsbewijzen dienen te worden behandeld als zijnde een verblijfsvergunning als bedoeld in Artikel 2, onder 16 van de Schengengrenscode.

[Attestation délivrée aux bénéficiaires d'une protection internationale — conformément à la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1). Cette attestation de protection temporaire au titre de la directive 2001/55/CE se présente aux Pays-Bas sous la forme d'un document-O ou d'une vignette de résidence. Si la date indiquée sur la vignette de résidence a expiré, cette dernière reste valide si on lui adjoint une lettre de renouvellement. Les attestations émises aux Pays-Bas, assorties d'un document de voyage en cours de validité, permettent aux personnes déplacées de franchir la frontière terrestre extérieure de l'espace Schengen sans visa. Les attestations de protection temporaire doivent être considérées comme des titres de séjour, tels que visés à l'article 2, paragraphe 16, du code frontières Schengen.].

AUTRICHE

Titres de séjour au sens de l'article 2, point 16) a), du code frontières Schengen:

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

Les titres de séjour (Aufenthaltstitel) sont délivrés selon les types suivants et revêtus des mentions suivantes:

Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-11001](#)

<i>Artikel 50 EUV</i> (article 50 TUE)	<i>Keine or Daueraufenthaltsrecht</i> (aucune ou séjour permanent)
<i>Artikel 50 EUV Familie</i> (article 50 TUE famille)	<i>Keine or Daueraufenthaltsrecht</i> (aucune ou séjour permanent)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Betriebsentsandter</i> (travailleur détaché)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Familiengemeinschaft</i> (communauté familiale)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Forscher-Mobilität</i> (mobilité des chercheurs)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Freiwilliger</i> (volontaire)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Schüler</i> (écoliers)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Selbständiger</i> (indépendant)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit</i> (types particuliers d'activité salariée)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Sozialdienstleistender</i> (travailleur social)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Student</i> (étudiant)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Grenzgänger</i> (travailleur frontalier)
<i>Blaue Karte EU</i> (carte bleue UE)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>Daueraufenthalt – EU</i> (séjour permanent-UE)	<i>Keine or Ehemaliger Inhaber der Blauen Karte EU</i> (aucune ou ancien titulaire d'une carte bleue européenne)
<i>Familienangehöriger</i> (membre de la famille)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>ICT</i> (ICT)	<i>Unternehmensintern transferierter Arbeitnehmer</i> (personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe)
<i>mobile ICT</i> (mobile ICT)	<i>mobiler unternehmensintern transferierter Arbeitnehmer</i> (mobile ICT)
<i>Niederlassungsbewilligung</i> (autorisation d'établissement)	<i>Keine or</i> <i>Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit or</i> <i>Forscher or</i>

	<p><i>Künstler or Angehörige or Ausgenommen Erwerbstätigkeit</i></p> <p>(aucune ou types particuliers d'activité salariée ou chercheur ou artiste ou personne à charge ou sans activité rémunérée)</p>
<i>Rot-Weiß-Rot – Karte</i> (carte rouge-blanc-rouge)	Keine or besonders Hochqualifizierter (aucune ou hautement qualifié)
<i>Rot-Weiß-Rot – Karte plus</i> (carte rouge-blanc-rouge plus)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>Aufenthaltsberechtigung plus</i> (autorisation de séjour plus)	
<i>Aufenthaltsberechtigung</i> (autorisation de séjour)	
<i>Aufenthaltsberechtigung aus besonderem Schutz</i> (autorisation de séjour avec protection particulière)	
<i>Ausweis für Vertriebene</i> (carte d'identité pour personnes déplacées)	

II. Titres de séjour relevant de la directive 2004/38

délivrés selon le modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil:

- Aufenthaltskarte (carte de séjour) de type «EU-Familienangehöriger» et revêtue de la mention «Art 10 RL 2004/38/EG»;
- Daueraufenthaltskarte (carte de séjour permanent) de type «EU-Familienangehöriger» et revêtue de la mention «Art 20 RL 2004/38/EG».

délivrés jusqu'au 30 juin 2020 dans un format autre que le modèle uniforme:

- carte de séjour permanent verte (Daueraufenthaltskarte) pour attester du droit de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (valable au plus tard jusqu'en juin 2030).

Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-06003](#)

III. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour (dans un format autre que le modèle uniforme)

- «Bestätigung» sous la forme d'une vignette verte et bleue pour la confirmation du droit d'entrée en Autriche en vertu de l'article 24 de la loi relative à l'établissement et au séjour (NAG) ou de l'article 59 de la loi sur l'asile (AsylG) pour les ressortissants de pays tiers ayant le droit de séjourner en Autriche pendant la procédure de délivrance d'un titre de séjour;
- Document d'identité avec photo au format carte en rouge, jaune, bleu, vert, brun, gris et orange pour les titulaires de priviléges et d'immunités, délivré par le ministère fédéral de l'intérieur.

l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères;

- Document d'identité avec photo au format carte en gris clair avec renvoi aux catégories (rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet, brun et gris) pour les titulaires de priviléges et d'immunités, délivré par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères;
- «Statut de bénéficiaire du droit d'asile» conformément à l'article 3 de l'AsylG de 2005 ou à ses dispositions antérieures — généralement accompagné d'un document de voyage délivré au titre de la convention (délivré en Autriche depuis le 28 août 2006) ou d'une carte pour bénéficiaire du droit d'asile conformément à l'article 51a de l'AsylG de 2005 (délivrée aux ressortissants étrangers qui ont introduit leur demande de protection internationale à partir du 15 novembre 2015 et auxquels ce statut a été accordé à partir du 1^{er} juin 2016);
- «Statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire» conformément à l'article 8 de l'AsylG de 2005 ou à ses dispositions antérieures — généralement accompagné d'une carte pour bénéficiaire de la protection subsidiaire conformément à l'article 52 de l'AsylG de 2005;
- Liste des participants à des voyages scolaires à l'intérieur de l'Union européenne au sens de la décision du Conseil du 30 novembre 1994 relative à une action commune en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre;
- «Confirmation de séjour régulier en vertu de l'article 31, paragraphe 1, point 5, de la loi sur la police des étrangers»/«Demande de renouvellement en vertu de l'article 2, paragraphe 4, point 17a, de la loi sur la police des étrangers», devant être accompagnée d'un document de voyage en cours de validité;
- Autorisation d'embauche en vertu de l'article 32c de la loi sur l'emploi des étrangers (*Ausländerbeschäftigungsgesetz*), en combinaison avec un visa D délivré aux travailleurs saisonniers en cours de validité ou déjà expiré, ou conformément à l'article 22a de la loi sur la police des étrangers (*Fremdenpolizeigesetz* — FPG), délivrée par l'Autriche;
- Titres de séjour assortis d'un droit de séjour d'une durée illimitée délivrés par le passé, qui sont désormais considérés comme des titres de séjour «permis de séjour de résident de longue durée — UE»; ils comprennent:
 - o Wiedereinreise-Sichtvermerk (visa de retour) apposé sur le passeport sous la forme d'un cachet jusqu'au 31 décembre 1995 et revêtu de la mention «Unbefristet»;
 - o «Unbefristet» sous la forme d'une vignette verte jusqu'au n° 790.000 apposée sur le passeport;
Code PRADO/iFado: [AUT-HO-01001](#)
 - o «Unbefristet» sous la forme d'une vignette verte et blanche à partir du n° 790.001 apposée sur le passeport;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-01002](#)
 - o «Unbefristet» sous la forme d'une vignette établie selon un modèle fondé sur l'action commune 97/11/JAI du Conseil et apposée sur le passeport du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2005;

Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-02001](#) ou [AUT-HO-02002](#)

- «Daueraufenthalt — EG» sous forme de la carte de format ID1 délivrée selon le modèle uniforme jusqu'au 31 décembre 2013;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-03001](#) ou [AUT-HO-03002](#) ou [AUT-HO-04001](#) ou [AUT-HO-04002](#)
- «Daueraufenthalt — Familienangehöriger» sous forme de la carte de format ID1 délivrée selon le modèle uniforme jusqu'au 31 décembre 2013;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-03001](#) ou [AUT-HO-03002](#) ou [AUT-HO-04001](#) ou [AUT-HO-04002](#)

Veuillez noter que le titre de séjour ne conserve sa validité que si la mention ci-dessus figure sur la vignette ou la carte. Cette mention indique que le titre de séjour a été délivré pour une durée de validité illimitée.

- «Attestation du dépôt de la demande délivrée en application de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (accord de retrait)» [«Bestätigung über die Antragstellung gemäß Art. 18 Abs. 1 des Abkommens über den Austritt des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft (Austrittsabkommen)»] délivrée sur papier sécurisé au format A4 depuis le 4 janvier 2021 — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**;
- Confirmation délivrée en application de l'article 3, paragraphe 8, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz) pour l'article 50 du TUE — travailleur frontalier;
- Autorisation d'embauche (Beschäftigungsbewilligung) visée à l'article 4c, paragraphe 1, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz);
- Certificat d'exemption (Befreiungsschein) visé à l'article 4c, paragraphe 2, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz).

POLOGNE

I. Liste des documents visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

1. Titre de séjour délivré selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers

- **Karta pobytu (carte de séjour)**

Des cartes de séjour sont délivrées aux étrangers ayant obtenu:

- **zezwolenie na pobyt czasowy (POBYT CZASOWY)** – un titre de séjour temporaire;
- **zezwolenie na pobyt stały (POBYT STAŁY)** – un titre de séjour permanent;
- **zezwolenie na osiedlenie się (OSIEDLENIE SIĘ)** – un permis d'établissement, délivré avant le 1^{er} mai 2014;
- **zezwolenie na pobyt rezydenta długoterminowego WE/UE (POBYT REZYDENTA DŁUGOTERMINOWEGO WE/UE)** – un permis de séjour de «résident de longue durée – CE» (délivré à partir du 1^{er} octobre 2005). À dater du 12 juin 2012, l'indication «CE» est remplacée par «UE»;
- **zgoda na pobyt ze względów humanitarnych (POBYT ZE WZGLĘDÓW HUMANITARNYCH)**
- **autorisation de séjour pour raisons humanitaires;**
- **status uchodźcy (STATUS UCHODŹCY)** – statut de réfugié;
- **ochrona uzupełniająca (OCHRONA UZUPEŁNIAJĄCA)** – protection subsidiaire;
- Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille – bénéficiaires de l'accord de retrait après la fin de la période de transition:
 - **Zaświadczenie o zarejestrowaniu pobytu** (certificat d'enregistrement de séjour – pour les ressortissants du Royaume-Uni titulaires d'un droit de séjour),
 - **Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu** (document certifiant le séjour permanent – pour les ressortissants du Royaume-Uni titulaires du droit de séjour permanent),
 - **Karta pobytowa** (carte de séjour – pour les membres de la famille qui ne sont pas ressortissants du Royaume-Uni et qui sont titulaires d'un droit de séjour),
 - **Karta stałego pobytu** (carte de séjour permanent – pour les membres de la famille qui ne sont pas ressortissants du Royaume-Uni et qui sont titulaires du droit de séjour permanent).

Tous les documents susmentionnés porteront la mention: «Article 50 TUE » dans le champ: «type de titre», et «Art. 18 ust. 4 Umowy Wystąpienia» dans le champ: «remarques».

2. Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjournier librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE

- Karta pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne);
- Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).

II. Liste des documents visés à l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

1. Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères:

- **legitymacja dyplomatyczna** (carte d'identité diplomatique);
- **legitymacja służbową** (carte d'identité de service);
- **legitymacja konsularna** (carte d'identité consulaire);
- **legitymacja konsularna konsula honorowego** (carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires);
- **legitymacja specjalna** (carte d'identité spéciale).

2. **Lista podróżujących dla wycieczek w Unii Europejskiej** (decyzja Rady 94/795/WSiSW z dnia 30 listopada 1994 r. w sprawie wspólnych działań przyjętych przez Radę na podstawie art. K.3 ust. 2 lit. b Traktatu o Unii Europejskiej w sprawie ułatwień podróży dla uczniów pochodzących z państw trzecich przebywających w Państwach Członkowskich) [Liste des participants à un voyage à l'intérieur de l'Union européenne (décision 94/795/JAI du Conseil, du 30 novembre 1994, relative à une action commune adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3, paragraphe 2, point b), du traité sur l'Union européenne en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre)].

3. Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille avant la fin de la période de transition visée dans l'accord de retrait, au titre de la directive 2004/38/CE, qui peuvent être utilisés par ceux-ci après la fin de la période de transition (les documents resteront valables au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021):

- **Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu** (document certifiant le droit de séjour permanent),
- **Karta pobytu członka rodziny obywatela UE** (carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne),
- **Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela UE** (carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).

4. **Diia.pl (ou service Diia.pl)** – un document d'identité numérique délivré aux bénéficiaires d'une protection temporaire en vertu de la loi du 12 mars 2022 relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine en rapport avec le conflit armé sur le territoire ukrainien (Journal officiel polonais de 2022, acte 583), en liaison avec la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la

directive 2001/55/CE du Conseil, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1).

Diiapl est un service fourni par le ministre chargé de l'informatisation, tel que visé à l'article 19e.2(2) de la loi sur l'informatisation, en liaison avec l'article 10.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine, disponible dans l'application sur l'appareil mobile de l'utilisateur, qui permet que les données à caractère personnel d'un utilisateur qui est citoyen d'Ukraine ou conjoint d'un citoyen d'Ukraine n'ayant pas la nationalité ukrainienne, pour autant qu'il/elle ne soit pas ressortissant/e de Pologne ou d'un autre État membre de l'UE et soit arrivé/e en République de Pologne depuis l'Ukraine au cours de la période ayant débuté le 24 février 2022, soient téléchargées à partir du registre, qu'elles soient stockées sous une forme cryptée sur l'appareil mobile de l'utilisateur, et qu'elles soient présentées à d'autres personnes pour confirmer l'identité de l'utilisateur.

Diiapl peut être utilisé par les réfugiés ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire qui séjournent légalement sur le territoire polonais sur la base de l'article 2.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine et qui ont reçu un numéro national d'identification (PESEL).

Aux termes de l'article 2.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens ukrainiens, «[s]i un/e citoyen/ne d'Ukraine au sens de l'article 1.1 est arrivé/e légalement sur le territoire de la République de Pologne au cours de la période postérieure au 24 février 2022 et jusqu'à la date indiquée dans les dispositions adoptées sur la base de l'article 2.4 (la date n'a pas encore été déterminée) et déclare son intention de séjournier sur le territoire de la République de Pologne, son séjour est considéré comme légal au cours d'une période de 18 mois à compter du 24 février 2022 (...) Le séjour d'un enfant né sur le territoire de la République de Pologne d'une mère visée dans la première phrase est également considéré comme légal durant la même période que le séjour de la mère».

Le document Diiapl est délivré sur la base

- de l'article 10 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine.

Diiapl permet de confirmer l'identité de l'utilisateur et fournit une pièce justificative équivalente à un document conformément à

- l'article 8, paragraphe 1, de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

Cette pièce justificative devrait être considérée comme constitutive d'un titre de séjour au sens de

- l'article 2, point g), de la directive 2001/55/CE du Conseil.

Le document Diiapl peut être utilisé par toute personne ayant l'âge légal requis.

5. Zaświadczenie o korzystaniu z ochrony czasowej) – certificat de bénéfice d'une protection temporaire délivré aux étrangers bénéficiaires d'une protection temporaire en vertu de l'article 106 de la loi du 13 juin 2003 relative à l'octroi d'une protection aux étrangers sur le territoire de la République de Pologne (Journal officiel polonais de 2021, acte 1108, tel que modifié), en liaison avec la décision d'exécution (UE) 2022/382 du

Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1). ***Lorsque la période de protection temporaire est prolongée par le droit de l'Union européenne, la validité du certificat doit être prolongée en conséquence.***

Conformément à l'article 8, paragraphe 1, de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, le certificat devrait être considéré comme constitutif d'un titre de séjour au sens de l'article 2, point g), de la directive 2001/55/CE du Conseil.

PORUGAL

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

TÍTULO DE RESIDÊNCIA

Confère le statut de résident au Portugal aux ressortissants de pays tiers.

Temporaire – valable deux ans à compter de la date d'émission et renouvelable pour des périodes successives de trois ans.

Permanent – valable pour une durée indéterminée; doit être renouvelé tous les cinq ans ou en cas de modification des données relatives à l'identité du titulaire.

Réfugié – valable pour une durée de cinq ans.

Raisons humanitaires – valable pour une durée de trois ans.

Des titres de séjour électroniques ont été délivrés dans le contexte d'un projet pilote du 22 décembre 2008 au 3 février 2009; l'utilisation du document s'est ensuite généralisée au niveau national.

II. Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE (non conformes au modèle uniforme)

CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui ont résidé légalement au Portugal avec ledit ressortissant pendant cinq années consécutives

Délivré après qu'une personne a été titulaire d'une «Cartão de Residência para Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro» (carte de séjour d'un ressortissant d'un pays tiers membre de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne) (valable pour une durée de cinq ans)

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CARTÃO DE RESIDÊNCIA Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui séjournent plus de trois mois au Portugal

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant portugais

Validité maximale: 5 ans

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal, dont la date d'expiration est identique à celle de l'attestation d'enregistrement détenue par les membres de la famille en question.

Validité maximale: 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal titulaire d'une «Cartão de Residência Permanente de Cidadão da União Europeia» (carte de séjour permanent des ressortissants de l'Union européenne)

Validité maximale: 5 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CERTIFICADO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE CIDADÃO DA UNIÃO EUROPEIA

Document délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont séjourné légalement au Portugal pendant plus de cinq ans

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 09.01.2019

TITULOS DE RESIDÊNCIA ESPECIAIS EMITIDOS PELO MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

(Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS ÉQUIVALENT À UN TITRE DE SÉJOUR

CERTIFICADO DE CONCESSÃO DE AUTORIZAÇÃO DE RESIDÊNCIA AO ABRIGO DO REGIME DE PROTEÇÃO TEMPORÁRIA

Attestation de bénéficiaire d'une protection temporaire — dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 correspondant à l'existence d'un afflux massif de personnes désignées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, élément pour effet d'introduction une protection temporaire.

ROUMANIE

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié

1. PERMIS DE řEDERE (permis de séjour)

Le permis de séjour est produit par la société roumaine Companie Națională Imprimeria Națională S.A (Imprimerie nationale). Il s'agit d'un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui ont obtenu un droit de séjour ou dont le droit de séjour a été prolongé ou aux étrangers qui bénéficient d'une protection internationale.

Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) du permis de séjour figure l'une des mentions suivantes:

➤ *permis de ředere temporară (permis de séjour temporaire);*

➤ *permis de ředere în scop de detașare (permis de séjour aux fins d'un détachement);*

Le permis atteste le droit de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie aux fins d'un détachement.

➤ *permis ICT (permis ICT);*

➤ *permis mobile ICT (permis mobile ICT);*

Le permis de séjour temporaire a une durée de validité comprise entre 1 et 5 ans, selon le motif de sa délivrance. Il s'agit d'un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui ont obtenu un droit de séjour ou dont le droit de séjour a été prolongé.

➤ *permis de ředere pe termen lung - UE (permis de séjour de longue durée - UE)* (conformément à la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée);

➤ *permis de ředere pe termen lung (permis de séjour de longue durée)* (pour un étranger qui a obtenu un droit de séjour de longue durée par dérogation aux conditions générales);

Sur les permis de séjour de longue durée délivrés aux personnes qui, après avoir détenu une carte bleue européenne, ont obtenu un droit de séjour de longue durée, il est indiqué, dans la section «*Observații*» (observations), que le titulaire est un «*Fost posesor de Carte albastră a UE*» (ancien titulaire de la carte bleue européenne) ainsi que le *cod numeric personal* (numéro d'identification personnel) attribué par l'inspection générale de l'immigration.

Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le permis de séjour de longue durée est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux personnes ayant obtenu un droit de séjour de longue durée pour une période de 10 ans (pour les étrangers membres de la famille de ressortissants roumains) et à d'autres catégories d'étrangers, pour une période de 5 ans.

➤ *permis unic (permis unique)*

Dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*drept de muncă*» (droit de travailler) [ainsi que, pour les travailleurs saisonniers, la mention «*sezonier*» (saisonnier)], de même que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration. Ce document a une durée de validité comprise entre 1 et 5 ans et atteste le droit de séjourner et de travailler en Roumanie.

➤ *permis de ședere temporară (permis de séjour temporaire)*

Dans le cas de documents délivrés à des étrangers bénéficiant d'une forme de protection internationale en Roumanie, la section «Observații» (observations) indique la forme de protection accordée – «Refugiat» (réfugié) ou «Protecție subsidiară» (protection subsidiaire) — ainsi que le numéro d'identification personnel. Ce permis est valable 3 ans pour ceux qui ont le statut de réfugié et 2 ans pour ceux qui bénéficient du statut conféré par la protection subsidiaire.

2. PERMIS DE ȘEDERE (permis de séjour) – Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le *permis de ședere permanentă* (permis de séjour permanent) est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait qui ont acquis le droit de séjour permanent. Il est valable 10 ans.

Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*art. 50 TUE – ședere permanentă*» (article 50 TUE – séjour permanent) et dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*art. 18 (1) din WA*» [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait (Brexit)] ainsi que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration.

3. PERMIS DE ȘEDERE (permis de séjour) – Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le permis de séjour temporaire est un document d'identité délivré par l'Inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait et qui demandent la prolongation de leur droit de séjour temporaire en Roumanie. Il est valable 5 ans.

Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «*art. 50 TUE – ședere temporară*» (article 50 TUE – séjour temporaire) et dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*art. 18 (1) din WA*» [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait (Brexit)] ainsi que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration.

4. CARTE ALBASTRĂ A UE (carte bleue européenne) [conformément à la directive (UE) 2021/1883 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil]

Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A... Il s'agit d'un document d'identité dont la durée de validité peut aller jusqu'à 3 ans, délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers dont le droit de séjour temporaire a été prolongé pour qu'ils puissent travailler en tant que travailleurs hautement qualifiés, ou qui ont bénéficié de ce droit sans avoir l'obligation d'obtenir un visa. Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) est ajoutée la mention «*Carte albastră a UE*» (carte bleue européenne). Le document atteste le droit de l'étranger de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie en tant que travailleur hautement qualifié.

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger bénéficiaire d'une protection internationale en Roumanie comporte, outre la mention prévue au deuxième alinéa, la mention «*Protecție internațională acordată de RO la [data]*» (protection internationale accordée par la Roumanie le [date]).

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger bénéficiaire d'une protection internationale accordée par un autre État membre comporte, outre la mention prévue au deuxième alinéa, la mention «*Protecție internațională acordată de RO la [data]*» (protection internationale accordée par la Roumanie le [date]), sauf s'il ressort des contrôles effectués par l'inspection générale de l'immigration dans l'État membre qui a accordé la protection internationale qu'elle a été retirée au titre d'une décision définitive.

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger sur la base de compétences professionnelles élevées pour des professions autres que celles appartenant au groupe secondaire 133 «Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications» et au sous-groupe principal 25 «Spécialistes des technologies de l'information et des communications» de la classification roumaine des professions (ci-après la «COR») comporte la mention «*Excl. gr.min.133/sbgr. maj. 25 COR*» (à l'exclusion du groupe secondaire 133 et du sous-groupe principal 25 de la COR).

AUTRES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS CONFORMÉMENT AU MODÈLE UNIFORME

5. PERMIS PENTRU LUCRĂTOR FRONTALIER (permis pour travailleur frontalier) – Ce document d'identité est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. et délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques qui relèvent de l'article 26 de l'accord de retrait et qui ne résident pas en Roumanie, mais y sont employés. Ce document atteste le droit d'entrer sur le territoire national et d'y travailler. Sa durée de validité pour les travailleurs frontaliers est égale à celle du contrat de travail, mais ne peut dépasser 5 ans. Le permis pour travailleur frontalier comporte, dans la section «*tipul de permis*» (type de permis), la mention «*Art. 50 TUE- lucrător frontalier*» (article 50 TUE - Travailleur frontalier) et dans la section «*Observații*» (observations), la mention «*art. 26 din WA*» (article 26 de l'accord de retrait).

CARTES DE SÉJOUR DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 2004/38/CE

6. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ (carte de résidence permanente) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, au citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résider en Roumanie et l'identité du titulaire. La durée de validité des cartes de résidence permanente est de 10 ans, à l'exception de celles délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, valables 5 ans à compter de la date de délivrance.

La CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ porte la mention «*Rezidență permanentă cetățean UE art. 19 DIR 2004/38/CE*» (résidence permanente d'un citoyen de l'UE, article 19 de la directive 2004/38/CE).

7. CARTE DE REZIDENTĂ (carte de résidence) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, à un ressortissant de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résidence en Roumanie accordé pour un séjour de plus de 3 mois ainsi que l'identité du titulaire.

La durée de validité de la carte de résidence est de 5 ans à compter de la date de délivrance, mais ne peut excéder la période de résidence du citoyen de l'Union européenne à la famille duquel le titulaire appartient.

La CARTE DE REZIDENTĂ porte la mention «*Rezidență temporară membru de familie UE art. 10 DIR 2004/38/CE*» (résidence temporaire d'un membre de la famille, UE, article 10 de la directive 2004/38/CE).

8. CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ (carte de résidence permanente) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, à un ressortissant de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résidence en Roumanie ainsi que l'identité du titulaire.

La durée de validité des cartes de résidence permanente est de 10 ans, à l'exception de celles délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, valables 5 ans à compter de la date de délivrance.

La CARTE DE REZIDENTĂ PERMANENTĂ porte la mention «*Rezidență permanentă membru de familie UE art. 20 DIR 2004/38/CE*» (séjour permanent d'un membre de la famille, UE, article 20 de la directive 2004/38/CE).

II. Titres de séjour non conformes au modèle uniforme

DOCUMENTS DÉLIVRÉS CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 2004/38/CE

1. CERTIFICAT DE ÎNREGISTRARE (certificat d'enregistrement) – Ce document imprimé sur du papier de sécurité, uniquement sur le recto, est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et aux ressortissants de la Confédération suisse qui ont le droit de séjourner en Roumanie pour une période supérieure à 3 mois.

Le certificat d'enregistrement est valable 5 ans à compter de la date de délivrance. Sur demande, le certificat d'enregistrement peut être délivré pour une période inférieure à 5 ans, mais qui doit être d'au moins un an.

Le CERTIFICAT DE ÎNREGISTRARE porte la mention «*Document eliberat unui cetățean al Uniunii în conformitate cu Directiva 2004/38/CE*» (document délivré à un citoyen de l'Union conformément à la directive 2004/38/CE).

AUTRES TITRES DE SÉJOUR

1. Adeverință care atestă solicitarea statutului de rezident Articolul 18(1)(b) Acordul de retragere [Attestation du dépôt de la demande délivrée en application de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait] — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**.

2. PERMIS DE ȘEDERE pentru beneficiarii protecției temporare (permis de séjour pour les bénéficiaires d'une protection temporaire) – Ce document imprimé sur du papier de sécurité au format A5 est délivré gratuitement par l'inspection générale de l'immigration aux bénéficiaires d'une protection temporaire relevant de la *décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire*.

Le permis de séjour pour les bénéficiaires d'une protection temporaire est valable pour la période d'application de la décision (UE) 2022/382.

CARTES D'IDENTITÉ SPÉCIALES

Les cartes d'identité spéciales sont délivrées par le ministère des affaires étrangères aux membres des missions diplomatiques, des postes consulaires, des représentations d'organisations internationales et du Commandement allié en Roumanie.

Les cartes d'identité spéciales sont également délivrées par le ministère des affaires étrangères aux membres de famille des catégories éligibles de membres des missions diplomatiques, des postes consulaires, des représentations d'organisations internationales et du Commandement allié en Roumanie.

Toutes les cartes d'identité attestent le droit de séjour du titulaire sur le territoire de la Roumanie.

Pour les titulaires jouissant de priviléges et immunités, le régime applicable est précisé au verso des cartes d'identité.

CATÉGORIES

Cartes d'identité spéciales de couleur rouge, série CD

Cartes d'identité spéciales de couleur jaune, série TC

Cartes d'identité spéciales de couleur bleue, série PS

Cartes d'identité spéciales de couleur verte, orange ou violette, série OI.

DESCRIPTION

Éléments valables pour toutes les cartes d'identité spéciales:

Recto

«Nume / Nom:» [Nom du titulaire]

«Prenume / Prénom:» [Prénom du titulaire]

«Funcție» [Fonction]

«Seria» [Série]

Verso

«Data nașterii / Date de naissance:»

«Naționalitate / Nationalité:»

«Termen de valabilitate / Durée de validité:»

«Prezentul document atestă rezidența titularului în România.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Ce document atteste la résidence du titulaire en Roumanie.»]

Éléments valables uniquement pour les cartes d'identité rouges, série CD, et les cartes d'identité jaunes, série TC

Recto

«Ambasada / Ambassade:»

Verso

«Titularul acestui document beneficiază de imunitatea diplomatică prevăzută de Convenția de la Viena din 1961» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document bénéficie de l'immunité diplomatique en vertu de la convention de Vienne de 1961.»]

Éléments valables uniquement pour les cartes d'identité vertes, orange et violettes, série OI

Recto

«NATO — Den. Organizație» [OTAN — Nom de l'organisation]

Verso

«Titularul acestui document beneficiază de imunitatea prevăzută de acordul între statele părți la Tratatul Atlanticului de Nord cu privire la statutul forțelor lor, Londra, 19 iunie 1951.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document bénéficie de l'immunité prévue par l'accord entre les parties au traité de l'Atlantique Nord concernant le statut de leurs forces, Londres, 19 juin 1951.»]

Élément valable sur certaines cartes d'identité spéciales (*appliqué uniquement dans des cas particuliers; n'affecte pas le droit de séjour du titulaire en Roumanie*)

«Beneficiarul acestui card nu beneficiază de privilegii și imunități.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document ne jouit pas de priviléges ni d'immunités.»]

SLOVAQUIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titre de séjour sous forme de carte d'identité en polycarbonate

	Názov dokladu/ Le titre du document	Druh pobytu/ Type de séjour	Poznámka 1/ Remarque 1	Poznámka 2/ Remarque 2	Poznámka Z/ Verso du document
1	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Podnikanie/ Professionnel		
2	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Zamestnanie/ emploi		
3	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Sezónne zamestnanie/ Travail saisonnier		
4.	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjour temporaire		
5	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjour temporaire		
6	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Štúdium/Études		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
7	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Lektor/Activité particulière - conférencier		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
8	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour		Osobitná činnosť – Umelec/Activité particulière - artiste		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
9	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Športovec/ Activité particulière - sport		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
10	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Stáž/		Oprávnenie pracovať/

			Activité particulière - stage		Travail autorisé
11	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Program vlády alebo EÚ/Programme du gouvernement ou de l'UE	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
12	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Medzinárodná zmluva/Traité international	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
13	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Zdravotná starostlivosť /Soins de santé	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
14	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Dobrovoľník/Activité particulière - volontaire		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
15	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Novinár/Activité particulière - journaliste		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
16	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Výskum a vývoj/ Recherche et développement		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
17	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Zlúčenie rodiny/Regroupement familial		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
18	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Civilné zložky ozbrojených súčin/Unités civiles des forces armées		
19	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný /	Slovák žijúci v		Oprávnenie

		temporaire	zahraničí/S1 ouvaque vivant à l'étranger		pracovať/t ravail autorisé
20	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osoba s dlhodobý m pobytom v inom členskom štáte/Séjour de longue durée dans un autre État membre		Oprávneni e pracovať/t ravail autorisé
21	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Modrá karta EÚ /Carte bleue européenn e	Prechodný/t emporaire		
22	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Trvalý pobyt na päť rokov/Séjour temporaire d'une durée de cinq ans		Oprávneni e pracovať/t ravail autorisé
23	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Trvalý pobyt na neobmedze ný čas/Séjour permanent à durée illimitée		Oprávneni e pracovať/ Travail autorisé
24	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobý m pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE			
25	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobý m pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue	Medzinárod ná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationa le		

		durée UE			
26	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobý m pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	Medzinárod ná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationa le		
27	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobý m pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	bývalý držiteľ modrej karty EÚ/ancien titulaire d'une carte bleue européenne		
28	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	AZYLANT/ Personne bénéficiant de l'asile		
29	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	DOPLNKO VÁ OCHRANA /Protection subsidiare		
30	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Článok 50 ZEÚ/ Article 50 TUE	Čl. 18 ods. 4 dohody o vystúpení UK z EÚ/Article 18 paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume- Uni de l'Union européenne	Oprávneni e pracovať/t ravail autorisé
32	Pobytový preukaz občana EÚ/ Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/ permanent	Právo na pobyt/ Droit de séjour		
33	Pobytový preukaz občana EÚ/ Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/ permanent	Právo na trvalý pobyt/Droit de séjour permanent pour citoyen de		

			l'UE		
34	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/ (Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE)	Trvalý/ permanent	Právo na pobyt/Droit de séjour		
35	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/ (Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE)	Trvalý/ permanent	Právo na trvalý pobyt/Droit de séjour permanent pour citoyen de l'UE		
36	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Dočasné útočisko/ Protection temporaire	Dočasné útočisko Oprávnenie pracovať/ Protection temporaire Travail autorisé		

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- Cestovný doklad vydávaný utečencom podľa Dohovoru OSN z 28. júla 1951
(Document de voyage délivré aux réfugiés en vertu de la convention des Nations unies du 28 juillet 1951)
- Cestovný doklad vydávaný osobám bez štátnej príslušnosti podľa Dohovoru OSN z 28. septembra 1954
(Document de voyage délivré aux apatrides en vertu de la convention des Nations unies du 28 septembre 1954)
- Cudzinecký pas s vlepeným povolením na pobyt vo forme nálepky vydaný osobe, ktorej bola poskytnutá doplnková ochrana na území Slovenskej republiky
(Passeport d'étranger sur lequel un titre de séjour sous forme de vignette est apposé, délivré au bénéficiaire d'une protection subsidiaire sur le territoire de la République slovaque)
- **Preukaz s označením “D”** sa vydáva vedúcim diplomatických misií a

členom diplomatického personálu, t. j. členom misie, ktorí majú diplomatickú hodnosť, a ich rodinným príslušníkom, konzulárnym úradníkom a ich rodinným príslušníkom, členom personálu medzinárodných organizácií, ktorí požívajú v zmysle príslušného ustanovenia medzinárodnej zmluvy rovnaké výsady a imunity ako členovia diplomatického personálu diplomatickej misie, a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de «type D» est délivrée aux chefs des missions diplomatiques, aux membres du personnel diplomatique, c'est-à-dire aux membres de la mission de rang diplomatique et aux membres de leur famille, aux fonctionnaires consulaires, aux membres du personnel des organisations internationales, qui jouissent des mêmes priviléges et immunités que les membres du personnel diplomatique.)

- **Preukaz s označením “ATP”** sa vydáva členom administratívneho a technického personálu misie služobne pridelených ministerstvom zahraničných vecí vysielajúceho štátu na diplomatickú misiu a ich rodinným príslušníkom, konzulárny zamestnancom - osobám zamestnaným v administratívnych alebo technických službách konzulárneho úradu a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «ATP» est délivrée aux membres du personnel administratif et technique des missions affectés au service du ministère des affaires étrangères de l'État d'envoi; employés consulaires: personnes employées dans les services administratifs ou techniques du consulat et membres de leur famille.)

- **Preukaz s označením “SP”** sa vydáva členom služobného personálu diplomatickej misie alebo konzulárneho úradu, ktorí sú v zamestnaneckom pomere s vysielajúcim štátom, a ich rodinným príslušníkom (požadovaný služobný pas).

[La carte d'identité de type «SP» est délivrée aux membres du personnel de service de la mission diplomatique ou consulaire employés par l'État d'envoi et aux membres de leur famille (titulaires d'un passeport de service)]

- **Preukaz s označením “SSP”** sa vydáva súkromným služobným osobám – Zamestnávateľom súkromnej služobnej osoby môže byť člen diplomatického personálu, prípadne člen administratívneho a technického personálu.

(La carte d'identité de type «SSP» est délivrée aux domestiques privés — personnes employées par le personnel diplomatique ou des membres du personnel administratif et technique.)

- **Preukaz s označením “MO”** Preukaz pracovníkov medzinárodných

organizácií sa vydáva členom personálu medzinárodných organizácií - úradníkom kancelárií, resp. úradovní medzinárodných organizácií a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «MO» des employés d'organisations internationales est délivrée aux membres du personnel des organisations internationales — fonctionnaires d'un ou de plusieurs bureaux internationaux et membres de leur famille).

SLOVÉNIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Dovoljenje za prebivanje [titre de séjour]

«Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre des titres de séjour aux ressortissants de pays tiers selon un modèle conforme au règlement (UE) 2017/1954. Les cartes de titre de séjour que la République de Slovénie a délivrées aux ressortissants de pays tiers selon le modèle précédent demeurent valables et en usage jusqu'à leur expiration.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
- Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]
- Dovoljenje za prvo začasno prebivanje [titre de premier séjour temporaire]
- Člen 50 PEU [article 50 TUE]
- Dovoljenje za prebivanje (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE PERMIT» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers (y compris aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de la Confédération suisse) auxquels a été délivré un titre de séjour temporaire en République de Slovénie ou dont le titre de séjour temporaire y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- STALNO/PERMANENT [permanent]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO [permis de séjour et de travail unique]
- MODRA KARTA EU [carte bleue européenne]
- NAPOTENI DELAVEC [travailleur détaché]
- SEZONSKO DELO [travail saisonnier]
- ICT
- MOBILE ICT
- PRIPRAVNIK [stagiaire]
- ISKALEC ZAPOSЛИTVE [demandeur d'emploi]
- VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO [travail dans l'enseignement supérieur]
- RAZISKOVALEC [chercheur]
- RAZISKOVALEC – MOBILNOST [chercheur – mobilité]
- PROSTOVOLJEC [volontaire]
- DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA [membre de la famille d'un chercheur]

- DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA - MOBILNOST [membre de la famille d'un chercheur – mobilité]
- ŠTUDENT [étudiant]
- ŠTUDENT - MOBILNOST [étudiant - mobilité]
- ČLEN 50 PEU [article 50 TUE]
- REZIDENT ZA DALJŠI ČAS – ES [résident de longue durée – CE]

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ZAČASNO/TEMPORARY» est un titre de séjour temporaire autorisant un ressortissant de pays tiers à entrer en République de Slovénie et à y séjourner pour une durée limitée et à des fins déterminées.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «STALNO/PERMANENT» est un titre de séjour permanent autorisant un ressortissant de pays tiers à entrer sur le territoire de la République de Slovénie et à y séjourner pour une durée indéterminée.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO» est un permis de séjour et de travail temporaire permettant à un ressortissant de pays tiers d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «MODRA KARTA EU» est un titre de séjour temporaire aux fins d'un emploi hautement qualifié que la République de Slovénie délivre à un ressortissant de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié et qui permet à son titulaire d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «NAPOTENI DELAVEC» est un permis unique réservé aux travailleurs détachés, qui permet à un ressortissant de pays tiers (que son employeur établi en dehors de la République de Slovénie a détaché pour une durée limitée en République de Slovénie afin qu'il y fournit des services transfrontières ou qu'il y suive une formation dans une société commerciale) d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie en qualité de travailleur détaché.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «SEZONSKO DELO» est un permis unique de travail saisonnier d'une durée supérieure à 90 jours, qui permet à un ressortissant de pays tiers ayant sa résidence permanente dans un pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un travail saisonnier.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ICT» est un permis unique pour personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe, qui permet à un ressortissant de pays tiers qui réside et est employé dans un pays tiers puis est transféré dans une société liée établie en République de Slovénie, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un emploi en qualité de personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «MOBILE ICT» est un permis unique pour personne faisant l'objet d'un transfert intragroupe de longue durée, c'est-à-dire supérieur à 90 jours, qui permet à un ressortissant de pays tiers transféré d'une société liée établie dans un autre État membre de l'Union européenne à une société liée établie en République de Slovénie, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un emploi en qualité de personne faisant l'objet d'un transfert intragroupe d'une durée supérieure à 90 jours.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «PRIPRAVNIK» est un titre de séjour unique à des fins de stage, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y effectuer un stage.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ISKALEC ZAPOSЛИTVE» est un titre de séjour unique à des fins de recherche d'emploi salarié ou indépendant, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y rechercher un emploi salarié ou indépendant.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO» est un titre de séjour temporaire à des fins de travail dans l'enseignement professionnel supérieur et dans l'enseignement supérieur, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie à des fins de travail pédagogique dans l'enseignement professionnel supérieur et dans l'enseignement supérieur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «RAZISKOVALEC» est un titre de séjour temporaire à des fins de travaux de recherche, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y mener des travaux de recherche.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «RAZISKOVALEC - MOBILNOST» est

un titre de séjour temporaire à des fins de travaux de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée, qui permet à un ressortissant de pays tiers de séjourner en République de Slovénie et d'y mener des travaux de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «PROSTOVOLJEC» est un titre de séjour temporaire à des fins de volontariat, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie à des fins de volontariat et de coopération à des projets de service volontaire dans le cadre d'un programme de l'Union européenne.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA» est un titre de séjour temporaire pour un membre de la famille d'un ressortissant étranger qui séjourne en République de Slovénie en vertu d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche, délivré en République de Slovénie, qui permet à un membre de la famille d'un chercheur qui est ressortissant d'un pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie en qualité de membre de la famille d'un chercheur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA – MOBILNOST» est un titre de séjour temporaire pour un membre de la famille d'un chercheur qui est titulaire d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée, qui permet à un membre de la famille d'un chercheur titulaire d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée qui est ressortissant d'un pays tiers, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie en qualité de membre de la famille d'un chercheur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ŠTUDENT» est un titre de séjour temporaire à des fins d'études, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y étudier.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ŠTUDENT - MOBILNOST» est un titre de séjour temporaire à des fins d'études, qui permet à un ressortissant de pays tiers de séjourner et d'étudier en République de Slovénie pendant sa période de mobilité.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ČLEN 50 PEU» est un titre de séjour qui est délivré aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille en vertu de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 29 du 31.1.2020, p. 7, ci-après l'«accord sur le retrait») et qui permet aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille d'entrée et de séjourner en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «REZIDENT ZA DALJŠI ČAS – ES» est un titre de séjour permanent qui indique le statut de résident de longue durée et qui est délivré à un ressortissant de pays tiers, sous réserve du respect de la condition d'un séjour légal ininterrompu de cinq ans en République de Slovénie.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- LONG-TERM RESIDENT – EC [résident de longue durée – CE]
- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- ZUSDDD [loi régissant le statut des citoyens des autres pays successeurs de l'ex-Yougoslavie en République de Slovénie]
- ZZZAT [loi sur l'asile temporaire]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
- ZTUJ-1 ZDРUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN REZIDENTA ZA DALJŠI ČAS DRUGE ČLANICE EU (membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre de l'UE)
- ZTUJ-1 [loi sur les étrangers]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
- ZTUJ-2 ZDРUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN REZIDENTA ZA DALJŠI ČAS DRUGE ČLANICE EU [membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre de l'UE]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
- ZTUJ-2 VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO [loi sur les étrangers – travail dans l'enseignement supérieur]
- 51/3 ČLEN ZTUJ-2 [article 51, paragraphe 3, de la loi sur les étrangers]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
HIGHER EDUCATION WORK [travail dans l'enseignement supérieur]

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER [chercheur]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER [chercheur]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER-MOBILITY [chercheur - mobilité]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER-MOBILITY [chercheur-mobilité]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
TRAINEE [stagiaire]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
VOLUNTEER [volontaire]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
VOLUNTEER [volontaire]
ESC
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
JOB SEEKER [demandeur d'emploi]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
FAMILY MEMBER OF THE RESEARCHER [membre de la famille du chercheur]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- ZDRAŽITEV DRUŽINE [regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA [membre de la famille du titulaire]
MOBILE ICT
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT [étudiant]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT (étudiant)
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT – MOBILITY [étudiant – mobilité]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]

- OTROK OSEBE Z MEDNARODNO ZAŠČITO ROJEN V TUJINI [enfant d'une personne bénéficiant d'une protection internationale]
ROJEN V TUJINI [né à l'étranger]
- ČLEN 18(1) SPORAZUMA O IZSTOPU ZDРUŽENEGA KRALJESTVA IZ EU [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait]
- ČLEN 18(1) SPORAZUMA O IZSTOPU ZDРUŽENEGA KRALJESTVA IZ EU [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait]
DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE [titre de séjour permanent]
- ZTUJ-2 ZDРUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA MODRE KARTE EU [membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
ŠTUDIJ [études]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [résident d'un autre État membre de l'UE]
DNEVNI DELOVNI MIGRANT [travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
DRUGI UTEMELJENI RAZLOGI [autres motifs raisonnables]
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE]
MEDNARODNA ZAŠČITA PRIZNANA V: (DRŽAVA ČLANICA) DNE (DATUM) [protection internationale accordée à/en/au/aux: (État membre), le (date)]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE],
ODGOVORNOST ZA MEDNARODNO ZAŠČITO PRENESENA NA REPUBLIKO SLOVENIJO DNE (DATUM) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à la République de Slovénie le (date)]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE],
ODGOVORNOST ZA MEDNARODNO ZAŠČITO PRENESENA NA REPUBLIKO SLOVENIJO DNE (DATUM) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à/au/à la/aux (État membre), le (date)]
- 50 ČLEN ZTUJ-2 [article 50 de la loi sur les étrangers]
- ZTUJ-2 ZDРUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA ICT [membre de la famille d'un titulaire d'un permis ICT]
- ZTUJ-2 ZDРUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]

DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA MOBILE ICT [membre de la famille d'un titulaire d'un permis ICT mobile]

- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
DRUŽINSKI ČLAN BEGUNCA [membre de la famille d'un réfugié]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN OSEBE S SUBSIDIARNO ZAŠČITO [membre de la famille d'une personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
OTROK TUJCA ROJEN V RS [enfant de nationalité étrangère né en RS]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- ZTUJ-1 [loi sur les étrangers]
- EU BLUE CARD [carte bleue européenne]
- SPORAZUM EU-ŠVIC.KONF. [accord UE - Confédération suisse]
SAMOZAPOSLITEV / IZVAJANJE STORITEV [travail indépendant / prestation de services]
- BEGUNEC/REFUGEE [réfugié]
- SUBSIDIARNA ZAŠČITA/SUBSIDIARY PROTECTION [protection subsidiaire]
- BEGUNEC/REFUGEE [réfugié]
DRUŽINSKI ČLAN/FAMILY MEMBER [membre de la famille]
- SUBSIDIARNA ZAŠČITA/SUBSIDIARY PROTECTION [protection subsidiaire]
DRUŽINSKI ČLAN/FAMILY MEMBER [membre de la famille]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant, précédé du numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger:

- DRUŽINSKI ČLAN DRŽAVLJANA ŠVICARSKE KONFEDERACIJE FAMILY MEMBER OF CITIZEN OF SWISS CONFEDERATION [membre de la famille d'un citoyen de la confédération suisse]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
- DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au marché du travail]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO [permis de résidence et de travail]

de séjour et de travail unique]

- DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au marché du travail]
FAMILY MEMBER OF THE RESEARCHER – MOBILITY [membre de la famille du chercheur – mobilité]
- REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [résident d'un autre État membre de l'UE]
NAPOTENI DELAVEC [travailleur détaché]
- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DOVOLJUJE ZAČASNO PREBIVANJE IN VISOKOKVALIFICIRANO ZAOSLITEV [titre de séjour temporaire et emploi hautement qualifié]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE [titre de séjour permanent]
NEKDANJI IMETNIK MODRE KARTE EU
FORMER EU BLUE CARD HOLDER [ancien titulaire d'une carte bleue européenne]
- FAMILY MEMBER OF THE EU BLUE CARD HOLDER [membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne]
- ZTUJ-2 ZAOSLITEV ALI DELO [loi sur les étrangers – emploi ou travail]
- ZTUJ-2 SAMOZAPOSLENA OSEBA [loi sur les étrangers – travailleur non salarié]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO ZTUJ-2 [loi sur les étrangers – permis de séjour et de travail unique]
- ZTUJ-2 DNEVNI DELOVNI MIGRANT [loi sur les étrangers – travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
ZAOSLITEV ALI DELO [emploi ou travail]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
SAMOZAPOSLENA OSEBA [travailleur non salarié]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
SEZONSKO DELO [travailleur saisonnier]

- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
DNEVNI DELOVNI MIGRANT [travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN BEGUNCA [membre de la famille d'un réfugié]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
INTERNATIONAL PROTECTION GRANTED BY: (NAME OF THE MEMBER STATE) ON [DATE] [protection internationale accordée par: le/la/les (nom de l'État membre), le (date)]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
INTERNATIONAL PROTECTION GRANTED BY: (NAME OF THE MEMBER STATE) ON [DATE], [protection internationale accordée par: le/la/les (nom de l'État membre), le (date)],
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
RESPONSIBILITY FOR INTERNATIONAL PROTECTION TRANSFERRED TO SLOVENIA ON (DATE) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à la Slovénie le (date)], PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
RESPONSIBILITY FOR INTERNATIONAL PROTECTION TRANSFERRED TO (NAME OF THE MEMBER STATE) ON (DATE) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à/au/à la/aux (nom de l'État membre), le (date)]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- FAMILY MEMBER OF THE EU BLUE CARD HOLDER [membre de la famille du titulaire d'une carte bleue européenne]
DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au

marché du travail]

- Titre de séjour (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE CARD» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union européenne/d'un citoyen de l'EEE ou d'un citoyen slovène auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un citoyen slovène ou dont le titre de séjour y a été prolongé.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- DRUŽINSKI ČLAN EU 10. ČL. DIR 2004/38/ES [membre de la famille UE – article 10 de la directive 2004/38/CE]
 - DRUŽINSKI ČLAN [membre de la famille]

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN EU 10. ČL. DIR 2004/38/ES» est un titre de séjour délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN» est un titre de séjour délivré à un membre de la famille d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- FAMILY MEMBER EU ART 10 DIR 2004/38/EC [membre de la famille UE – article 10 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
 - DRUŽINSKI ČLAN SLOVENSKEGA DRŽAVLJANA
FAMILY MEMBER OF SLOVENIAN CITIZEN [membre de la famille d'un citoyen slovène]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte de titre de séjour contient le numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger.

- Dovoljenje za stalno prebivanje (titre de séjour permanent) (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «PERMANENT RESIDENCE CARD» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za stalno prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union européenne/d'un citoyen de l'EEE ou d'un citoyen slovène auxquels a été délivré en République de Slovénie un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne ou d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour permanent peut contenir le texte suivant:

- DRUŽINSKI ČLAN EU 20. ČL. DIR 2004/38/ES [membre de la famille UE – article 20 de la directive 2004/38/CE]
- DRUŽINSKI ČLAN [membre de la famille]

Le titre de séjour permanent délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN EU 20. ČL. DIR 2004/38/ES» est un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne.

Le titre de séjour permanent délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN» est un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- FAMILY MEMBER EU ART 20 DIR 2004/38/EC [membre de la famille UE – article 20 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DRUŽINSKI ČLAN SLOVENSKEGA DRŽAVLJANA
FAMILY MEMBER OF SLOVENIAN CITIZEN [membre de la famille d'un citoyen slovène]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au

verso de la carte de titre de séjour contient le numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger.

- Dovoljenje za prebivanje (titre de séjour) (portant le code pays CH dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE PERMIT» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code pays CH dans le style OCR-B) aux citoyens de la Confédération suisse et aux membres de leur famille qui sont eux-mêmes citoyens de la Confédération suisse auxquels a été délivré un titre de séjour temporaire en République de Slovénie, ou dont le titre de séjour temporaire y a été prolongé, en vertu de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (JO L 114 du 30.4.2002, p. 6) ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- STALNO/PERMANENT [permanent]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir la remarque suivante:

- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte contient la mention suivante

- DRŽAVLJAN ŠVICARSKE KONFEDERACIJE
CITIZEN OF SWISS CONFEDERATION [citoyen de la confédération suisse]

précédée du numéro d'identification personnelle (EMŠO) du citoyen de la Confédération suisse, titulaire du titre de séjour.

- Potrdilo o pravicah obmejnega delavca (certificat des droits du travailleur frontalier) (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «CERTIFICATE OF RIGHTS OF FRONTIERS WORKER» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre, sur le fondement de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, la carte dénommée «Potrdilo o pravicah obmejnega delavca» aux ressortissants du

Royaume-Uni qui exerçaient une activité économique en République de Slovénie avant le 31 décembre 2020 en vertu des articles 45 ou 49 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et qui continuent à exercer une activité économique en République de Slovénie après l'expiration de la période transitoire prévue par ledit accord de retrait. Ce certificat des droits du travailleur frontalier reconnaît aux ressortissants du Royaume-Uni qui sont des travailleurs frontaliers et qui ne séjournent pas en Slovénie le droit préexistant d'exercer une activité économique en République de Slovénie.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur le certificat des droits du travailleur frontalier contient le texte suivant:

- ČLEN 50 PEU – OBMEJNI DELAVEC [article 50 TUE – travailleur frontalier]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso du certificat des droits du travailleur frontalier contient le numéro d'identification personnelle (EMŠO) du ressortissant du Royaume-Uni.

2. Attestations d'enregistrement de séjour et attestations d'enregistrement de séjour permanent pour les citoyens de l'Union européenne, délivrées dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157

- Potrdilo o prijavi prebivanja (attestation d'enregistrement de séjour) (portant le code CE dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «REGISTRATION CERTIFICATE» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» (portant le code CE dans le style OCR-B) aux ressortissants des autres États membres de l'Union européenne ainsi qu'aux ressortissants des États membres de l'Espace économique européen auxquels a été délivrée en République de Slovénie une attestation d'enregistrement de séjour, ou dont l'attestation d'enregistrement de séjour y a été prolongée, ou auxquels a été délivrée une attestation d'enregistrement de séjour permanent.

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre également la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» aux membres de la famille des citoyens de l'Union européenne comme aux membres de la famille des ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen qui sont eux-mêmes citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, ainsi qu'aux membres de la famille des citoyens slovènes qui sont citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, et aux membres de la famille des ressortissants de la Confédération suisse qui sont citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, auxquels a été délivrée, en République de Slovénie, une attestation d'enregistrement de séjour ou dont l'attestation d'enregistrement de séjour y a été prolongée ou auxquels a été délivrée une attestation d'enregistrement de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» contient les mentions suivantes:

- ČL. 8. DIR 2004/38/ES [article 8 de la directive 2004/38/CE]
- ČL. 19 DIR 2004/38/ES [article 19 de la directive 2004/38/CE]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte d'attestation d'enregistrement de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- ART 8 DIR 2004/38/EC [article 8 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- STALNO/PERMANENT [permanent]
ART 19 DIR 2004/38/EC [article 19 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte du certificat d'enregistrement de séjour contient le numéro d'identification personnelle (EMŠO) du citoyen de l'Union européenne.

3. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana državljana EGP (91 × 60 mm) [titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (91 × 60 mm)]
- «Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre un titre de séjour aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'UE/d'un citoyen de l'EEE auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne ou dont le titre de séjour y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157. Les cartes de titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE/de l'EEE et les cartes de titre de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE/de l'EEE, délivrées sous forme plastifiée, ont expiré à la date d'expiration de la carte ou, au plus tard, le 3 août 2023.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
- Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]
- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana slovenskega državljana [titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen slovène]

«Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre des titres de séjour aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen slovène auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen slovène ou dont le titre de séjour y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen slovène, dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157. Les cartes de titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen slovène et les cartes de titre de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen slovène, délivrées sous forme plastifiée, ont expiré à la date d'expiration de la carte ou, au plus tard, le 3 août 2023.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
- Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]
- Izkaznica osebe z začasno zaščito (Temporary protection identity card) [carte d'identité de protection temporaire] (91 x 60 mm)
- Seznam potnikov za šolska potovanja znotraj Evropske unije [Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne]
- Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:
 - Diplomatska izkaznica (carte d'identité diplomatique)
 - Službena izkaznica (carte d'identité de service)
 - Konzularna izkaznica (carte d'identité consulaire)
 - Konzularna izkaznica za častne konzularne funkcionarje (carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires)
- Attestation du dépôt de la demande délivrée en application de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (formulaire n° 26/3 «Potrdilo o vloženi prošnji za izdajo dovoljenja za začasno prebivanje na podlagi Sporazuma o izstopu Združenega kraljestva Velike Britanije in Severne Irske iz Evropske unije in Evropske skupnosti za atomsko energijo» et n° 28/3 «Potrdilo o vloženi prošnji za zamenjavo») — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique**.

FINLANDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres délivrés avant le 1^{er} mai 2004:

- Pysyvä oleskelulupu

(Titre de séjour permanent) sous forme de vignette

délivré du 1.5.2004 au 31.12.2011:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les permis de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (permis de séjour temporaire) ou de nature continue (permis de séjour continu).

- Pysyvä oleskelulupu

Permis de séjour permanent sous forme de vignette portant la lettre «P».

- Jatkuva oleskelulupu

Permis de séjour continu sous forme de vignette portant la lettre «A».

- Tilapäinen oleskelulupu

Permis de séjour temporaire sous forme de vignette portant la lettre «B».

délivré du 1.5.2007 au 31.12.2011:

- permis de séjour de résident longue durée – CE délivré aux ressortissants de pays tiers

Titre de séjour permanent sous forme de vignette portant les lettres «P-EY»

Délivrés depuis le 1^{er} janvier 2012:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les titres de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (titre de séjour temporaire) ou de nature continue (titre de séjour continu):

- Pysyvä oleskelulupu

Permis de séjour permanent sous forme de carte portant la lettre «P».

- Jatkuva oleskelulupu

Permis de séjour continu sous forme de carte portant la lettre «A».

- Tilapäinen oleskelulupu

Permis de séjour temporaire sous forme de carte portant la lettre «B».

- Carte bleue européenne

Titre de séjour sous forme de carte portant les mots «EU:n Sininen kortti»

- permis de séjour de résident longue durée – CE délivré aux ressortissants de pays tiers

Titre de séjour sous forme de carte portant les lettres «P-EY» (délivré jusqu'au 30.9.2013)

Délivré depuis le 1^{er} octobre 2013:

Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée pour un ressortissant de pays tiers sous la forme d'une carte portant les lettres P-EU

Titres délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021:

Les titres de séjour en vertu de l'accord de retrait sont délivrés selon le modèle uniforme (oleskelulupa), comme suit:

- Erosopimuksen mukainen oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Ison-Britannian kansalaiselle rajatyöntekijälle merkitään kortin käänöpuolen huomautuksiin RAJATYÖNTEKIJÄ tai GRÄNSARBETARE. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Le verso de la carte du citoyen britannique qui a des droits en tant que travailleur frontalier porte la notion de RAJATYÖNTEKIJÄ ou GRÄNSARBETARE. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

- Erosopimuksen mukainen pysyvä oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään P SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- **Erityinen henkilökortti A, B, C ja D diplomaatti- ja konsuliedustoston sekä kansainvälisen järjestön Suomessa olevan toimielimen henkilökuntaan kuuluvalle ja hänen perheenjäsenelleen**

(Carte d'identité spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères au personnel diplomatique, administratif, technique et de service, ainsi qu'aux membres de leur famille, aux personnes relevant du service privé du personnel et aux personnes effectuant des travaux de construction, de réparation ou d'entretien dans le cadre d'une mission. La carte d'identité porte la mention «Cette carte autorise le séjour en Finlande»)

- **Oleskelulupa diplomaattileimaus, oleskelulupa virkaleimaus tai oleskelulupa ilman erityismerkintää**

[Titre de séjour sous la forme d'une vignette délivrée aux personnes susmentionnées par le ministère des affaires étrangères, portant la mention «diplomaattileimaus» (diplomatique) ou «virkaleimaus» (service) ou sans indication de statut]

Délivré du 1.5.2004 au 29.4.2007

- **Pysyvä oleskelulupa**

(Titre de séjour permanent sous la forme d'une carte délivrée aux membres de la famille des ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers)

Délivré depuis le 30.4.2007

– **Oleskelukortti**

Carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers. Droit de séjour permanent («PYSYVÄ/PERMANENT») ou droit de séjour à durée déterminée (durée de validité indiquée)

SUÈDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Permanent uppehållstillstånd
(Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, sans indication d'une durée de validité limitée)
- Uppehållstillstånd
(Titre de séjour temporaire délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, avec indication d'une durée de validité limitée)

Le type de titre de séjour apparaît sur la carte dans l'espace réservé à cet effet (PUT pour permis de séjour et de travail permanent, séjour temporaire, AT pour permis de travail, carte bleue européenne, etc.). La carte bleue européenne est un permis combiné de séjour et de travail destiné aux ressortissants de pays tiers qui se voient ou se sont vu offrir un emploi qualifié dans un État membre de l'Union européenne. Cela signifie qu'un titre de séjour et un permis de travail leur sont délivrés, mais sous la forme du document unique dénommé carte bleue européenne.
- Permanent Uppehållskort
(Carte de séjour permanent destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)
- Uppehållskort
(Carte de séjour destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)
- Bevis om mottagen ansökan om uppehållsstatus
(Attestation du dépôt de la demande de statut de résident conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni)
- Regeringskansliet/Utrikesdepartementet
(Titre de séjour sous la forme d'une carte d'identité ID1 délivrée par l'administration publique/le ministère des affaires étrangères aux diplomates étrangers, aux membres du personnel technique, administratif et de service ainsi qu'aux membres de leur famille et aux employés de maison qui dépendent de représentations diplomatiques et consulaires en Suède, et aux membres du personnel d'organisations internationales en Suède, ainsi qu'aux membres de leurs familles.)

2. Autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour:

- Bevis om mottagen ansökan om uppehållsstatus – **Gör registreringen i in- och utresesystemet utan att aktivera den automatiska beräkningsmekanismen.**
(Attestation du dépôt de la demande de statut de résident délivrée en application de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni) — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique.**

PAYS ASSOCIÉS À L'ESPACE SCHENGEN

ISLANDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Tímabundið dvalarleyfi (titre de séjour temporaire)
 - Námsmaður (étudiant)
 - Fjölskyldusameining (regroupement familial)
 - Vistráðning (au pair)
 - Dvalar og atvinnuleyfi (séjour lié à un permis de travail)
 - Alþjóðleg vernd (protection internationale)
 - Sérstök tengsl (liens particuliers avec l'Islande)
 - Sjálfboðaliði (volontariat)
 - Lögmætur tilgangur (motif légitime ou spécifique)
 - Mannúðarleyfi (humanitaire)
 - Trúboði (missionnaires)
 - Samningar v. önnur ríki (accords entre l'Islande et d'autres États)
- Ótímabundið dvalarleyfi (titre de séjour permanent)
- Tímabundinn dvalarréttur vegna Brexit (statut de résident temporaire, en application de l'article 17, paragraphe 4, de l'accord de séparation entre le Royaume-Uni et les États de l'AELE membres de l'EEE)
- Ótímabundinn dvalarréttur vegna Brexit (statut de résident permanent, en application de l'article 17, paragraphe 4, de l'accord de séparation entre le Royaume-Uni et les États de l'AELE membres de l'EEE)
- Tímabundið dvalarskírteini aðstandanda EES/EFTA ríkisborgara (Réttur til dvalar) – (carte de séjour temporaire – membres de la famille de citoyens de l'EEE/AELE)
- Ótímabundið dvalarskírteini aðstandanda EES/EFTA ríkisborgara (Réttur til dvalar) – (carte de séjour permanent – membres de la famille de citoyens de l'EEE/AELE)
- Diplómataskilríki útgefin af utanríkisráðuneytinu (Cartes d'identité diplomatiques délivrées par le ministère des affaires étrangères)
 - Cartes d'identité (diplomatiques) rouges délivrées aux chefs de missions et aux membres du personnel diplomatiques ainsi qu'aux membres de leur famille titulaires d'un passeport diplomatique.

- Cartes d'identité bleues délivrées aux membres du personnel administratif, technique et de service et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux membres du personnel domestique titulaires de passeports de service, officiels ou standard.

NORVÈGE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Oppholdstillatelse
(Titre de séjour)
 - Arbeidstillatelse
(Permis de travail)
 - Permanent oppholdstillatelse
(Permis d'établissement/Permis de travail et titre de séjour permanent)
3. 2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour
 - Dans les cas où le ressortissant étranger a besoin d'un document de voyage, un des deux documents ci-après peut être utilisé en complément du titre de séjour, du permis de travail ou du permis d'établissement:
 - un document de voyage pour réfugié («Reisebevis» — couleur verte),
 - un passeport d'immigrant («Utlendingspass» - couleur bleue).
 - Cartes délivrées aux ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE ainsi qu'aux membres de leur famille ressortissants d'un État tiers:
 - Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for familiemedlem til EU/EØS/EFTA-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for tjenesteytere eller etablerere tilknyttet et EØS-foretak
(Carte de séjour pour les prestataires de services ou créateurs d'entreprise dont l'entreprise est établie dans un autre État membre de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdsbevis for EØS-borgere
(Titre de séjour permanent pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Titre de séjour permanent pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Registreringsbevis for EØS- borgere

(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)

Les cartes précitées seront délivrées soit par la police norvégienne («Politiet»), soit par la direction norvégienne de l'immigration («UDI»).

– Cartes diplomatiques:

– Identitetskort for diplomater

(Carte d'identité pour diplomates - couleur rouge)

– Identitetskort for hjelpepersonale ved diplomatisk stasjon

(Carte d'identité délivrée au personnel de service/personnel auxiliaire - couleur brune)

– Identitetskort for administrativt og teknisk personale ved diplomatisk stasjon

(Carte d'identité délivrée au personnel administratif et technique — couleur bleue)

– Identitetskort for utsendte konsuler ved fagkonsulater

(Carte d'identité pour consuls de carrière - couleur verte)

Le ministère des affaires étrangères délivre, en outre, des vignettes de séjour aux titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels soumis à l'obligation de visa ainsi qu'aux membres du personnel des missions étrangères titulaires d'un passeport national.

SUISSE

1. Titres de séjour relevant de l'article 2, point 15) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) [modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002]

- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C)
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille» pour les ressortissants d'États tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille d'un citoyen UE/AELE» pour les ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'UE ou de l'AELE faisant usage de son droit à la libre circulation.
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «Selon l'accord CH-UK du 25 février 2019» / «Gemäss Abkommen CH-UK vom 25. Februar 2019» / «Secondo l'accordo CH-UK del 25 febbraio 2019» : délivré aux ressortissants du Royaume-Uni ainsi qu'aux membres de leur famille qui bénéficient de l'Accord du 25 février 2019 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatifs aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (G) avec mention «accord CH-UK 25.02.2019» / «Abkommen CH-UK 25.02.2019» / «accordo CH-UK 25.02.2019» : délivré aux frontaliers ressortissants du Royaume-Uni qui ne sont pas domiciliés dans un Etat Schengen, mais dans un Etat non lié par l'un des accords d'association à Schengen ou dans un Etat qui n'applique pas la totalité de l'acquis de Schengen et qui bénéficient de l'Accord du 25 février 2019 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Titre de séjour Ci / Aufenthaltstitel Ci / Permesso di soggiorno Ci (titre de séjour pour les conjoints et enfants – jusqu'à 25 ans – des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail), *valable depuis le 1^{er} novembre 2019 (remplace le livret pour étrangers Ci)*.
- Titre de séjour S / Aufenthaltstitel S / Permesso di soggiorno S au format carte de crédit avec mention «Carte pour personnes à protéger» / «Ausweis für Schutzbedürftige» / «Carta per persone bisognose di protezione», délivré aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine *depuis le 18 mars 2022*.
- Titre de séjour S / Aufenthaltstitel S / Permesso di soggiorno S au format d'un livret avec mention «Livret pour personnes à protéger» / «Ausweis für Schutzbedürftige» / «Permesso per persone bisognose di protezione» / «Attest per personas cun basegn da protecziun», délivré aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine *depuis le 18 mars 2022*.

2. Titres de séjour délivrés selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002

du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers

- Livret pour étrangers L / Ausländerausweis L / Libretto per stranieri L (autorisation de séjour de courte durée; permis L, de couleur violette);
- Livret pour étrangers B / Ausländerausweis B / Libretto per stranieri B / Legitimazion d'esters B (titre de séjour temporaire de type B. Délivré en trois ou quatre langues, de couleur gris clair);
- Livret pour étrangers C / Ausländerausweis C / Libretto per stranieri C (titre de séjour permanent de type C, de couleur verte);
- Livret pour étrangers Ci /Ausländerausweis Ci / Libretto per stranieri Ci (titre de séjour de type Ci pour les conjoints et enfants - jusqu'à 25 ans - des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail, de couleur rouge), *valable jusqu'à la date d'échéance*;
- Cartes de légitimation (titres de séjour) délivrées par le Département fédéral des Affaires étrangères/Legitimationskarten (Aufenthaltsbewilligung) vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten/Carte di legittimazione (titoli di soggiorno) del Dipartimento federale degli affari esteri: (voir annexe 20).

LIECHTENSTEIN

Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux citoyens de l'UE/aux ressortissants de l'EEE et de la Suisse

- Bewilligung in Briefform (BiB) (permis au format lettre) (permis de travail journalier ou hebdomadaire, validité: max. 180 jours sur une période de 12 mois)
- Aufenthaltstitel L (Kurzaufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour de courte durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B (Aufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour, validité: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel C (Niederlassungsbewilligung) (Permis d'établissement, délai de contrôle: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel D (Daueraufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour permanent, délai de contrôle: max. 10 ans)

Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux ressortissants de pays tiers

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002:

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour de courte durée, validité: min. 3 mois, max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour de longue durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour permanent, délai de contrôle: max. 3 ans)

2. Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation):

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de courte durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 12 mois]
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de longue durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 5 ans]
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour permanent pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse (droit de libre circulation), délai de contrôle: max 5 ans]

- Aufenthaltstitel D für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de longue durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE (droit de libre circulation), délai de contrôle: max. 10 ans]

3. Autres titres de séjour pertinents pour les ressortissants de pays tiers

- Ausländerausweis S / Livret pour étrangers S / Libretto per stranieri S [Carte de protection temporaire S] sous forme de livret revêtu de la mention «Ausländerausweis / Livret pour étrangers / Libretto per stranieri S [Carte de protection temporaire S], délivré aux personnes en provenance d'Ukraine ayant besoin d'une protection depuis le 16 mars 2022 (ancien livret)
- Ausweis für Schutzbedürftige S / Temporary Protection Card S sous forme de livret (Carte de protection temporaire S), délivré aux personnes en provenance d'Ukraine ayant besoin d'une protection depuis le 16 mars 2022 (nouveau livret)

4. Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.
